La Gazette de Quebec.

No. 6025.] JEUDI, 27 JUILLET, 1837. [Tome 75.

LA GAZETTE DE QUEBEC

Est publiée chaque jour,

Lundis, mercredis et *vendredis*, en anglais, *mardis, jeudis* et *samedis*, en français.

ABONNEMENTS

Pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste.

Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste

Avertissemens:—Ceux envoyés avant midi le jour de la publication seront publiés selon l'ordre par écrit donné, ou bien dans les deux langues jusqu'à contre-ordre faute de direction par écrit, à raison de 2s. 6d. pour 6 lignes et au-dessous, la première insertion, et les suivantes 7½d, chaque; pour 10 lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d., la première insertion, et chaque suivante 10d. Dans les deux langues le double des taux mentionnés.

AGENS.

Montréal,	J. Starke, Jones & Cie.	*St. Denis*	M. Mignault
Trois Rivières,	George Stobbs	*St. Charles,*	Dr. Duvert
St. André, (Outaouais),	W. G. Blanchard	*Laprairie,*	M. J. Johnson
Cap Santé,	G. W. Allsopp	*St. John,*	M. Demarez
Ste. Anne,	P. A. Dorion	*Eboulemens,*	M. Stevin
Lothinière,	M. Filteau	*Ste. Marie, N. Beauce,*	M. Reny
Rivière du Loup,	M. Chalon	*St. Thomas,*	Dr. Taschè
Nicolet,	M. Cresse	*Ste. Anne: Gde. Anc.*	R. Puize
La Baie,	M. D. McDonald	*Rivière-Ouelle,*	M. Jorre
Sherbrooke,	C. Whitcher	*Kamouraska,*	H. M. Dechêne
Berthier,	M. Tranchemontagne	*Rimouski,*	P. Gauvreau
St. Michel d'Yamaska,	Henry Penton	*St. Jean Port Joli,*	Col. Fraser
Wm. Henry,	J. Loughry	*Ile-Verte,*	Louis Bertrand

A' VENDRE,

LE MOULIN A' SCIES DE VALCARTIER, tel qu'il se trouve maintenant, avec le site et le terrain, sur lequel il est construit, contenant cinq arpents en superficie. Il est à deux lieues du village de Lorette, et cinq lieues de Québec. S'adresser à A. STUART, écuyer, ou J. NEILSON, propriétaires.

Québec, 8 mars 1837.

A' LOUER,

DU 1ER MAI PROCHAIN,

UN grand HANGAR en bois, rue Saint-Paul, appartenant à la succession de William Budden, écuyer, et occupé maintenant par H. Dubord, écuyer.

S'adresser à

J. M. FRASER & Co.

Québec, 27 mars 1837.

COMMERCIAL BUILDINGS,

BASSE-VILLE DE QUEBEC, RUE SAINT-PIERRE.

CETTE propriété est maintenant en vente: elle vaut £6,500. Le tableau de locations ci-annexé montre que cette valeur n'est pas établie sur des calculs fictifs; car lorsqu'il sera complété, comme il n'est pas à douter qu'il ne le soit bientôt, le revenu annuel sera de près de £600.

N° 1—J. C. Simon, courtier
N° 2—James George, négociant
N° 3—R. MacLellan, dito
N° 4—H. N. Jones, dito
N° 5—Ryan frères, dito
N° 6—Anderson & Paradis, dito
N° 7—J. Dyde, bureau des bateaux à vapeur
N° 8—J. Nevins, négociant
N° 9—Jeffery & fils, agents
N° 36—Rue St-Pierre, R. F. Maitland & Co, négociants.

Magasins, comptoirs et caves à louer.

Toutes sortes de marchandises emmagasinées.

S'adresser à

JEFFERY & FILS, N° 9

Québec, 1er mai 1837.

A' LOUER,

DEUX excellentes MAISONS de BRIQUES situées en la Haute-ville, rue Ste-Geneviève, appartenantes à WM. T. S. SCOTT, écuyer. L'une est occupée maintenant par HY. PEMBERTON, écuyer, et l'autre par monsieur le Capt. TEMPLE, avec remises, hangars et autres dépendances.

S'adresser à

LOUIS PANET, notaire.

Québec, 16 mars 1837. u d

A' LOUER,

DU 1ER MAI PROCHAIN,

LA MAISON et JARDIN appartenant au soussigné, située vis-à-vis les casernes de l'Artillerie. Il y a une très-bonne cave, avec un puits d'eau de source.

—AUSSI,—

La MAISON et dépendances rue Carleton, bien adaptée pour un magasin d'épicier, et qui est occupée comme cabaret et magasin d'épicerie depuis quelques années.

S'adresser à

R. SYMES, rue du Palais.

1er mars 1837.

A' VENDRE,

LA MAISON maintenant occupée par l'Imprimerie Canadienne, rue de la Montagne. S'adresser à

JOSEPH PARANT,
N° 9, rue St-George, Remparts.

Québec, 9 février 1837. 2 w u d

A' LOUER,

DU 1ER MAI PROCHAIN,

LA FERME, MAISON et dépendances appartenant aux héritiers STEWART, situées à la Canardière, sur la route de Beauport.

S'adresser au juge PANET, ou au soussigné.

E. B. LINDSAY.

5 février 1837. u d

A' LOUER,

POUR PLUSIEURS ANNÉES,

LA MAISON, JARDIN et TERRAINS ci-devant appartenant à M. OSBORNE, joignant la terre du soussigné au Carouge. L'exposition au midi. La situation abritée de l'endroit, et le peu de distance de la ville et des anses, le rendent convenable à un pépiniériste ou à un jardinier qui cultiverait pour vendre sur le marché. Il y a environ douze arpents de défrichés, et l'on pourra prendre du bois sur la terre pour son propre usage. S'adresser à

JOHN NEILSON,
rue de la Montagne, n° 14.

Québec, 23 janvier 1837.

A LOUER, avec possession immédiate ou au mois de mai prochain:

Les appartements spacieux et superbement finis, au-dessus de l'apothicairerie de Begg & Urquhart, rue St-Jean, convenables pour une grande famille. Les dépendances sont saines et commodes, y ayant un bon hangar et autres bâtiments, avec l'usage d'un puits dont l'eau est aussi bonne qu'il s'en trouve à Québec. S'adresser à

BEGG & URQUHART.

Québec, 9 janvier 1837.

A' VENDRE,

LA MAISON et EMPLACEMENT sur le Cap, achetée par le soussigné à une vente de shérif, formant l'encoignure des rues des Carrières et Sainte-Geneviève, faisant face au jardin du gouverneur et au monument de Wolfe, occupée dernièrement par le lord évêque de Québec et maintenant par M. le juge Bedard.

Une grande partie du prix d'achat sera laissé sur la propriété.

S'adresser à M. GLACKEMEYER, notaire public, rue Saint-Pierre, vis-à-vis la banque de Québec, ou à

—AUSSI—

Les deux maisons et emplacements attenants sur la rue Sainte-Geneviève. S'adresser comme ci-dessus.

J. NEILSON.

Québec, 22 juillet 1836.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

LES soussignés prient les habitants de la ville de Québec et des environs, qui désapprouvent les tentatives faites à des assemblées récentes en différentes parties de la province pour disséminer le mépris des autorités publiques, la désaffection envers le gouvernement du Roi et le parlement impérial, et pour exciter à la violation des lois, de s'assembler sur l'ESPLANADE, LUNDI e TRENTE-ET-UN de JUILLET courant, à MIDI, afin d'exprimer leur opinion sur les dites tentatives, et de faire parvenir au gouvernement de Sa Majesté leurs respectueuses assurances de fidélité et d'attachement à la liaison qui existe cette province et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et leur espoir que le gouvernement de Sa Majesté ne manquera pas de co-opérer au redressement de tous griefs et abus qui peuvent exister en cette province.—Québec, 13 juillet 1837.

Atkinson W
Angers A
Amiot A
Allard N
Aylwin T C
Andrews F H
Atkins Robt
Armstrong J
Aird David
Atkins H
Atkins T
Allan W
Ardouin C
Anderson Alex
Ahern Edwd
Allen William
Allan John
Amiraux T
Ardouin James
Ardouin George
Atkins James
Auld Joseph
Andrews T
Atkins J
Alexander J
Anderson W H
Anderson N C
Anderson J P
Andrews Jas
Amiot A
Alison C E
Aylwin H
Armstreng John
Allain Thomas
Anderson A
Atkins John
Allan George
Arkshotty Thomas
Aird David
Addrews F H, junr.
Andrews Wm
Aird David
Buteau Frs
Bisson Anthony
Bristow W.
Baird E
Bonner J
Beaulieu J B
Bedard F X
Billodeau M
Berthelot Louis
Borneau Ls
Berthelot L G
Bornais F
Brown John
Brown Samuel
Bowles John junr
Buchanan W
Bradford W
Boyd John
Bean John
Bickell Thos
Bell Alex
Bews Daniel
Brown C
Black T
Bruce Geo.
Bowles Wm
Barnes John
Billodeau Frs
Brokleby C
Barrett R P
Bourne C S
Brooke John
Ballingall L
Bennett Wm
Brockiesby H J
Blundle W
Barnabie John
Blight W
Baker W
Bruce C
Birch Jas
Bagnall Geo
Buch Thos
Baird W K
Brisson P
Burridge W C
Bouchard Chs
Blouin F X
Bayne Jas
Belanger J
Brown W
Brown John
Burke W
Bowles Robt
Boyer W
Bowles James
Bates J
Brookbanks Thos
Burke W
Brown Thos
Blackburn T
Bell F
Bonner John
Blais Pierre
Boudri Joseph
Boulé Louis
Bourassa Frs
Brindle Robert
Brown John
Barnard John
Brooke Thomas
Brown Nath.
Bates Robt
Baxter Wm
Buck J
Breakinridge Jos
Benny Wm
Back Robt, senr.
Blackwood Samuel
Ball James K
Beaudette Joseph
Brady Hugh
Blackburn George
Brother Luke
Bethel John
Baron B
Bell A D
Burns Jas
Bedard Frs
Bolton Jas
Burstall H
Blenkin G
Brown John
Burnet D
Blais J
Burgess S
Bornais J
Burn A A
Bambridge M
Bergeron Louis
Brent James
Borland Robert
Botterel Thomas
Baldwin Henry
Barrett S
Boomer John
Baird John
Bedard Frs
Beliveau L J
Bethell Wm
Brady J
Burrage R W H
Blondin C
Back Robt
Booth Wm
Black Samuel
Bailes John
Bradford G
Barrymore James
Blair Robert
Chouinard Julien
Carrier Joseph
Cairns Robt
Corriveau Benj
Cherihue Jas
Chartier N
Cremazie J
Curry Thos
Chalifour A
Campbell Archd
Cathro W
Caldwell H J
Cattow John
Cameron D
Chisholm Rodk
Colclough W
Cullen James
Cowan Wm
Cowan Hugh
Colly W
Clouet James
Coyle D
Chambers R
Cannon Jas
Cameron John
Cairns H F
Cook W
Colfer Chs
Corbett James
Christmas D H
Cannon E G
Coulson Geo
Cary Thos
Colclough C
Cochran Geo
Coutlard C G
Cairns Jas
Cairns A
Cox Hy
Chalifour G
Courteau A
Courteau M
Connell John
Caldwell Thos
Coates H
Canty M
Canty Thos
Childs M
Casement R
Cluit J H
Campbell D
Creelman W
Clifford Thos
Conway Jas
Campbell D
Cook John
Carnell Ed
Cook James
Cooper Samuel
Cooper Thomas
Chevinal Jean
Cotwam wm
Conway James
Chinaghan J M
Connolly Cornelius
Clarke Andrew
Collins John
Cameo Daniel
Craig Robert
Chipchace John, senr.
Chipchace John, junr.
Carrier Charles
Carrier Joseph
Carrier Ant
Campbell G
Caulfield T
Commins T
Craig Thomas
Cantin Et
Carrier Louis
Croteau J
Cadoret Chs
Chagrin Bazile
Cadoret Louis
Chagrin Jean
Cassidy Pat
Cran Chs
Cook J Y
Collins Robt
Crisp E
Corneille Chas
Codville Hilary
Codville John
Co ke A
Carrier C
Carrier Ant., junr.
Carrier Ig
Carrier Alexis
Croteau Janvier
Côté Louis
Cadéret Chs
Corneil C J
Crow B
Coyle Richard
Coyle James
Clark Frs
Chapman J w
Chambers R
Crémazie J
Cullen G B
Chieves John
Cameron John
Campot S
Chard C J
Cowan G
Cathron R R
Cook Thomas
Connolly P
Costolow John
Coomford Richard
Caliman Michael
Cowan Thomas
Costolow J
Chitty Chas
Colyar H
Cross George
Cooke Wm
Childs John
Charr C
Canty J H
Deblois Joseph
Denham Geo
Dyde John
Denis Aug
Dean James
Duval J
Drolet Ig
Donoughue, T J
Delorme G
Dame W H
Dalkin Robt
Dalkin H S
Dalkin E
De St. Julien J E
Douglas T
Douglas Robt
Davis John
Denholm Jos
Duguid Peter
Devine O
Davis Robt
Davis John
Drury Chs
Daunton Robt
Devery R
Dick J R
Douglas W
Duplain P
Drysdale Thos
Doiron Louis
Dufresne Jacques
Davis David
Dusseau Alexis
Day George
Dinning Jas
Downes Jas
Derouin Edouard
Dimont Thomas
Delo william
Dawson S
Dempsey Daniel
Donaldson James
Dudcan John
Doran Chs
Drum william
Donoughue Tim.
Donoughue J
Davies W H A
Develin Jas
Drolet John
Debheue R M
Dalimore S
Dengie Jos
Dysert John
Dorval A
Darveau G
Dwyer James
Dubais L
Dubois M
Dubois Raphaël
Daniel John
Downs Andrew
Dewar T
Dunford R
Deal C
Dunlop R
Downs Andrew
Dayment John
Davis Thomas
Eaton Henry
Edwards John
Evans S
Ewen David
Eaton C
Ellis T R
Edgley E
Ewing John
Fraser J M
Fortier Louis
Forsyth J B
Frechette J B junr
Fillion Jer
Fillion Jean
Flanagan Christopher
Fraser A L
Foster H
Forest J B
Flanagan John
Forster H
Fitzgerald Patk
Frost Thos
Fisher J C
Ford C J
Ferguson Wm
Fraser D
Forrest Grant
Finch S junr
Farrel Ed
Foster Thos
Finch Saml
Finch Alex
Fisher John
Fraser A
Frouir F
Faucher L
Gibb James
Gilmour A
Gaudry J
Gillespie G
Gagnon Jean
Garneau D B
Gibb Thos
Ganvreau E
Grueber T F
Glackemeyer E
Gariepy Michel
Grant Donald
Gilmer R
Grant P H
Galt Robt
Griffin W
Grant John
Graves John
Germain D
Gethings C
Gibson G F
Granger John
Girard Elie
Greig Robt.
Gain Rt John
Grassett G R
Goulette Chs
Grueber T
Gibb James
Gordon W
Gillespie Jas
Gillespie Chas
Grant Wm
Gaudry And.
Gaudry C H
Gerrie W G
Gallagher Hy
Gillan And
Gordon John
Garneau P
Gagnon D
Goubone Ls
Glass Saml
Gagnon Frs
Greig H G
Girard Ol
Gagnon P
Giroux M
Gagnon L P H
Gaudet E L
Gadso John
Green John
Gale G
Gale J
Gagnon Et
Gagnon Joseph
Gagnon G B
Greig John
Gillis R M
Gemmel John
Germain J
Green Jas A
Gleeson Jas
Gleeson T
Green M
Gellard Wm
Gibson Andw
Gordon Thos
Hadden A
Henderson G
Holt Chas A
Hummel John
Hayes Geo
Hunter T D
Hall Wm
Hawkins Alfred
Hendry Thomas
Hendry John
Hoyle J T
Holloway Geo
Hughes W
Hall W
Hyde G H
Hoffman Chrn. junr
Hacker Frede
Hall J B
Henderson W S
Hughes J
Heron John
Hoogs J R
Hall Joseph
Hough Saml
Haram John
Henderson H
Heron G
Hauley John
Hartigan D L
Hamilton A
Hayes J
Handford Wm
Holt E E
Hall George
Hamilton Thos
Hunt W
Horion Ed
Hackett H
Hoyle Jas R
Hewson Chs
Hall Geo
Healy J R
Hunt James
Hunt Josiah
Hickman W
Hatton John
Hale G
Hollowell W
Heaven Thos
Hetherington Jas
Heathfield M
Hall C A
Hall Thos
Holgate John
Heydon J
Hall John
Hamilton Jas
Hood G K
Hobbs Thos
Holdsworth Thos
Hooper E J T
Hadlett Chas
Hobrough J
Hoogs W H
Hyde Heram
Hawkins Saml
Harris John
Hendrick D
Hossack Jas
Hossack Geo
Hossack Wm Jun
Hall Ed
Hassit Daniel
Hickey James
Hutchison David
Hall John S
Hossack W Senr
Hoffman Chrn
Hallan John
Hackett W
Hammond Thos
Hemming H
Hatterbridge Thos
Harbeson M
Holland P
Hillman Jas
Hicks Thos
Hickson Richd
Hill Wm
Henry James
Hamel Joseph
Harbeson Mate
Hardy Wm
Hawkins Edwin
Hackett John
Hianveux Chs
Hianveux L P
Hianveux L C
Hutcheson A
Hianveux André
Henderson Alex
Hunter Ralph
Hooper J G
Hooper D F
Irvine J
Irvin Saml
Inglis James
Innes W
Irvine J G
Irvine John
Johnston Joseph
Jenkinson J W
Jenkinson John
Jones John, junr
Jenkinson Thos
Jones James
Johnston J
Jones H N
Jeffery J
Jalbert Joseph
Jarnac J Bte
Johnson Wm
Jackson John
Johnston John
Jeffreys John
Jameson John
Johns John
Jenkinson John
Julyan P G
Joseph A
Jackson A
Johnson W
Jourdain A
Jamieson Job
Johnson Owen
Julien Paul
Joliceœur Ged.
Jospear John
Jones A
Jones Edwin
Jackson John
Jackson W S
Johnson John
Joliffe Wm
Johnson S
Jeffrey John
Kerr J H
Kerwin Wm
Kimlin J W
Kelly T R
Kelly Richard
Kelly J B
Kilgour Jas
King Saml
King Peter
Kennard Geo
Kirkwood Joseph
Kerr A
Knowlay M H
Kemble Wm
Kelly T
King W
Keley Michl
Kerkwood Joseph
Kemp John
Kee John
LeMesurier H
Langlois Peter
Lemoine Henry
Lecheminant W
Lepper P
Laurie A
Leaycraft Jer
LeLacheur James
Labbé R
Labadie Z
Lacasse Benj
Langevin Joseph
Lee T C
Lounds J J
Levey C E
Letocq Jos
Longmuir R W
LeSueur Ph
Lampson W
Lacroix A
Leaycraft J W
Little Chs
Leyton C
Lyng Ed
Louthood G
Little Thos
Lambert Thomas
Lyman T J
Legg John
Lacey Patk
Leslie W H
Leek John
Loggie O
Lecronier J G
Lewis John
LeSueur John
Lane E
Lloyd T W
Laperrière Pierre
Lolan Louis
Lisotte Joseph
Labbée Aug
Lafontaine Chs
Lami Antoine
Long John
Lambert B
Lake Chas
Lewis David
Leitch P N
Langlois J B
Lacombe Louis
Little C senr
Little C junr
Lane John
Lenfestey N
Lepper W
Lavoie P senr
Lemlin J senr
Laurencel F
Lemotte J B
Labaies Jacques
Lépine Joseph
Lapointe A
Lafrance Alex
Leggo W A
Laing wm
Larue A
Lawler P
Leak Chas
Littlejohn James
Larue J B
Louis J
Lee R
Laframboise Laurent
Langevin André
Laroche Jean Bte
Langlois P senr
Langlois P junr
Langlois David
Lamontagne Simon
Lamontagne Aug
Lamontagne Simon jr
Langlois J
Lane Wm
Lawson H
Le Vallée Thos
Le Vallée Paul
Lyng John
Labrèque Jérôme
Leucor Thos
Louis C A
Lambert Jean
Laporte G
Le Gallée Thos
Le Gallée John
Lee Ed
Lee w
Langlois Louis
Lanotte Aug
Lambert Benj
Le Vasseur Louis
Lambert P
Lambert Joseph
Lambert Raphaël
Lane John
Laing James
Laing John
Leonard Henry
Lilliot John
Micklejohn Wm
Musson J
Meyer J
McCallum D
Murison A
Muckle J M
McCallum C
Macdonald R
Marett J W
Meunier H
Methot W
Mauseau S
Miller Jas S
Martin John
Mountain Geo
Muir W F
Mackie James
Murray John
Marsden W
Murray J junr
Marlow John
Marlow James
Mairea Angus
Maguire John
Martin J N
Malouin F X
Macauley S
McKelvey Alex
McKie Wm
Moir Patrick
Moore Archd
Miller Alex
Miller J W
Mitchell A
Mookill Thos
McLean Alex
Maugner O
Melrose D
Martin John
McGlushan John
Meilan Hy
McLaren D
Mauseau S
McGie D
McKenzie Jas
McLaughlin John
Mamsey W
McGill A
Maguire John
Mick A
McDermant H
McCowan Geo
McKenzie, James
McHugh H
Millar W
McMaster W
Mills W
McKaye H
McNider A
Marlow D
Melrose W
McLeish James
McInstry John
Meredith R
Martyn W T
McDonnell T
Maxham J A
McNair J J
Marseau Joseph
Murphy Thos
Murray Jas
Murphy Peter
Murphy James
McKee Andw
Mailloux Jos
McGill Bernard
McMaugh Archd
McLean L
McLean M
McLean A
Maxwell Robt
Meiklejohn James
McCord W K
MacLellan R
McLemont R
Meyer W B
Montgomery W
McGuire Rd
McAdams H
MacKirdy J L
McKechnie A
Miville Joseph
Monnier B
Martineau J
Mitchelson W
McLellvy
Maguire John
McDonald Pn
McDonald Frs
McDonald C
McNaughton John
Macmorland Di
Mercier Bt
Moynihan John
McQuilkin P
McMaugh Joseph
Marcotte Laurent
Montgomery Ed
Montgomery John
McLean James
McAmeeny John
Martin Robert
Morrison James
Martineau J B
Mathison John
Morrison Hugh
McNeil wm
Moffatt wm
McLaughlin R
Miller M
McAdams wm
McGie E
McDougall wm
Munro Donald
McLaren E
McPherson P
Maguire H
Meek wm sen
Meek wm Jun
More George
Macguire John
Mooney John
Mauffette N
McDonald A F
Miller John
Moor John
McKeckney John
Mure Ross
McTavish w
Munro wm
Moore H
McLaughlin John
Malhem John
McAdams w
McAdams John
McAdams Jas
Molloy John
McGarvey P
McGrath wm
Martin Henry
McDonald Danl
McBain David
Morris wm
Marsden Thos
Mittleberger W
Newton William
Nicholson John
Neilson J
Newton Saml
Nixon J C
Nowland John
Nightingale Geo
Norton John
Newton Scrivener
Norrie T
Nadeau J B
Nevins T F
Noad H J
Norris Thos
Nesbitt J J
Norman J
Noad John
Norris Henry
Nixon Henry
Newton C
Nicholson Geo
Nash John
Oliver H E
Oliver Robt
O'Connor C R
O'Connor R W
Orkney J R
Oliver James
Oakshot Thos senr
O'Shaughnessy Patk
Oliver Joseph
O'Sullivan E
Ouellet B
Oliver T H
Oliver E
O'Connell Wm
Oakshot Thos junr
Oberell J
Oxan Chas
Pelletier Pierre
Porter John
Price W
Pelletier V
Phillips Wm
Parke G H
Pentland Wm
Pagé Geo
Pierce G S
Poland Z
Pentland W G
Parker John
Palmer W
Proudley H
Penney Wm
Payne Geo
Prior J L
Phillips Chs
Poston Thos
Poston C
Patterson Jas
Phillips H J
Pinkerton A H
Poir Ant
Parent Pr
Philippe Joseph
Prule A
Poston E
Poston W
Prevost L
Proctor A
Parr Jacob
Pursell John
Porter Richd
Porter Joseph
Palmer L G
Paul Thos
Price N
Pinder John
Pagé Louis
Plamondon Et
Parent François
Pagé Frs
Provost Pierre
Patchel Thos
Purdon Peter
Piton Ph junr
Piton Ph senr
Porter Wm
Peniston E
Phelan Jas
Proctor John
Patton S
Patterson Richard
Perron J
Plante Jos
Paradis J B
Power w
Palen w
Provan John
Peatland Chs
Prud'homme Aug
Peters Charles
Parrott Amb
Phillips T O
Payler Jas
Paterson wm junr
Paterson w senr
Paterson John
Paterson James
Pinder John
Pary Chs
Petit Frs
Potts Geo
Price Geo
Palmer Fredk
Podd Thos
Panpore J Bte
Quin John
Quinlan M sen
Quinlan M junr
Quinlan wm
Quinlan John
Ryan Jas
Ross R P
Roy W H
Roy G
Robertson Alex
Ruthven Wm
Russell A J
Russell H
Ruthven P
Russell W
Ross D
Robinson W
Russell R H
Richardson John
Ross John
Ross D
Royan Jos
Rogers R B
Rayside W R
Roberts R
Rose Thomas
Ryan Ed
Booth T
Reid Duncan
Ross D A
Richardson Jer.
Ritchie And
Richard B
Robertson John
Rusk W
Ryner John
Rosa Frs
Roy F
Rafferty A
Rae Saml
Roy M
Raynar G
Rowbottom John
Robinson W
Ruston T
Ross Jas
Rickaby Theoph
Roche Wm
Rivars Frs
Richardson Robert
Reilly Ralph
Rourke Frs
Riley w
Ritchie John
Ritchie Andrew
Rudd John
Rédie Ign
Roberge Frs, senr
Roberge Frs, junr
Roberge Olivier
Rickaby John
Rickaby Hamilton
Rickaby Geo
Rickaby william
Rickaby Robert
Rodger Jas
Ross G M
Rich Geo
Robinson Jack
Rich A w
Russell A J
Ray Martin
Redfern Joseph
Ross C w
Richardson Geo
Ross R
Rasette John
Ross J
Robie T
Robinson w
Ringney wm
Reed T H
Rickaby Abel
Renéaud M
Stuart Chs
Symes G B
Sims J J
Sheppard Peter
Shaw R
Strang John
Savard J
St. Hilaire P
Scott Montague
Stewart J w
Smith Alex
Simard Pierre
Sullivan Patrick
Stead Joseph
Spark wm
Sewell Thos
Semple wm
Salandre Jacques
Simoneau Amb
Simoneau Louis
Smith J
Smith H
Saint-Michel Charles
Savage Frs
Stewart J D
Smith Jas
Saurin John James
Stuart A, junr
Scott Jacob
Scott Thos
Simpson Robt
Stewart A G
Sinclair John
Symons R
Secretan C
Stewart McLean
Semple H
Saurin Ed
Scallon Hugh
Sexton John
Schluep Ad
Stanley william
Smith Robt
Sainthill Ph
Smith John
Stopleben Joseph
Schattekoff Ph
Strachan w
Sloan w
Stanley Thomas
Sloan J S
Scott wm
Sharp Joseph
Stevenson Geo
Sloan w
Stanley Gilbert
Sauvageau Benj
Sleaton John
Saunders V V H
Stewart D R
Sewell J A
Smith And
Stobbs G F
Scott W
Spong F R
Scott Thos
Stewart H B
Saran Aifd
Smillie James
Sinton J C
Smith Charles
Shaw John
Spong John
Sephton James
Simpkin Wm
Symes R
Scott J
Sutherland D
Scott H S
Sharp J
Stillman R
Sheppard C C
Simpson william
Saurin Chr
Sinclair Pr
Seaton Jas
Speer L
Syms Jas
Smith T R
Swallwell W
Stanford Ed
Sewall Jas
Stook John
Stevenson W
Sinclair Geo
Sanclair Geo
Sandilands Richd
Savard J
Stevenson M
Sutherland J B
Shiel C H
Skillen Andrew
Saint-Hilaire E
Stafford L
Thompson J
Turner W
Thornton J
Thibaudeau J
Torrance A
Trepanier F
Tourangeau P G
Tozer S
Tozer T
Telford Jas
Thom Jas
Terry Geo
Thompson Jer.
Thompson Geo
Thompson Thos
Teasdeal Thos
Turner Geo
Thomas G W
Trimer John
Thompson A
Trihey Thos
Thornton R
Tolland John
Tolland Chs
Tait David
Tims Richard
Trinder Hy
Thomas G W
Teiford James
Taylor Geo
Tibbitts James
Tubby J H
Tourangeau Jos
Thunder James
Turnbull H
Tanguay H
Taylor Jas
Thompson E B
Tweddell Thos
Taylor Jas
Taylor John
Tranquille Jacq
Tardif C
Turner John
Turgeon A
Touchette Ph
Trudelle Ed
Thomas T G
Thomas G W
Thompson John
Taylor Geo
Todd Andrew
Thompson W
Ternan G
Taylor Wm
Ternan Michael
Troutbeck George
Templeton John
Urquhart H B
Urquart Robt
Vivian R
Vidal Leon
Vaillancour B
Valleur W B
Voyer Jacques
Vezina M
Valliere Pr
Vermette Alex
Vermette Paul
Vermette Jean
Valliere Frs
Vincent Ol
Vannovous John
Vachon Pierre
Vocelle C
Valliere Xavier
Whitaker W
Woolrich E P
Wyer F
White Wm
Walton John
Weston Henry
Wickstead H
Wright Geo
Warrup John
Wilson John
Watt John
Woodbury E
Wilson J
Wainwright Richard
Wright Chs
Wilkinson C
Wade Ed
Wade Frs
Worthington Ed
White Richd
Witticourt W
Wright J
Wells Wm
Wisdell M
Wilson Jas
White Frs
Weish David
Walsh Bart
Weston Thos
Wilson Ralph
Wilkie John
Wilson Geo
Watson David
Whelan P
Wheatley Chs
Wallace Wm
Williamson John
Wyatt F
Warran Robt
Wallan John
Wallace John
Watson John
Wright Saml
West John
Wilkinson W
Welch H W
Welch J D
Walton H
Walton John
Welch J T
Wilkie Daniel
Webb Robt
West John junr
Wharton Saml
Walker Archd
Waugh Wm
Worthington John
Woolsey J W
Woolsey J B
Windsor L
Young John
Young D
Young Robt
Young T A
Young John
Young John
Yorston Alex
Yevick O

Adam James	Drolet Baptiste	Landry Paul	Russell John
Andrews John	Derouin Joseph	Le Reisin A	Romaine R
Allingham Ed	Donaran Peter	Laurencelle Jacques	Rich Alfred
Andrews Alfred A	Dupel Pierre	Lane W	Russ D A
Audet dit Lapointe R	Dumas Louis	Lemon Jas	Ray D
Adam Joseph	Dumas Pierre	Labrèque Léon	Royer Frs
Audette N	Dawson Wm	Lewis Joseph	Rees Evan
Allan John	D'Este Pierre	Leclaire Louis	Rouleau Louis
Augé Joseph	Dunn Aaron	Lawlor James	Reid Wm
Aulin Ig	Dumas Joseph	Leclerc Louis	Rousseau Joseph
Arthus F	Dumas Pierre	Lefebvre Chs	Rouleau Pierre
Bouffard Laurent	Darbryson Robert	Lapointe P	Rouleau David
Bruneau J	Dunn Thos	Lacroix André	Roberge Presque
Brown W	Dugdale And	Lafleur Ant	Riga Joseph
Brown Robt	Davison James	Levallée Pierre	Robinson Wm
Boyd W	Dixon Joseph	Levallée Jean	Ouvrard Joseph
Burgess Jas	Dignam John	LeGallée	O'Connell James
Bentley Henry	Dunscombe Danl	Levallée Pierre	O'Connor John
Bentley W	Dunn John	Lapointe Gabriel	Orkney J F
Bentley Hy jun	Dupré Gustas	Lelacheur Pierre	O'Brien Michael
Boulet Joseph	Dépray Louis	Lavoie Felix	O'Connell Richd
Bell Wm	Dufresne Louis	Lambert T A	O'Neill Hugh
Benson Thos	Doutney L	Lundy J S	O'Neill John
Bumford R	Doutney Thos	Lynch Wm	O'Brien Patrick
Bearn M	Elliot John	Landels James	Obéré Joseph
Barnes John	Elliot Robt	Laing A	O'Sullivan Denis
Byrne Hy	Egan Wm	Leviston Thos	Patton H M
Brennan James	Eglinton Geo	Lerusto Robt	Provensal Germain
Bowles John junr	Fiset Antoine	Lubby John	Picard Colin
Brooks John	Fauché Louis	Lynch M	Paradis G
Bright Wm	Fiset Ls	Lewis D	Paquet P M
Bourassa P	Flin John	Lamontagne C	Pageant Louis
Burnett A	Faulkner Colin	Landels Wm	Patterson D
Boyd W	Fielders Wm	Lepage Joseph	Parkhill John
Brown Chs	Fielders Jos	Lamotte Joseph junr	Parkhill Thos
Brown Thos	Fairbairn Thos	Lanning William	Pocket P
Bright Richd	Ferguson Jos	Langlois Louis	Paradis C
Bendistuck J	Fielders Joseph	Langlois Abm	Pezel Jean
Batchelor Alex	Farrel Patk	Lemieux Etienne	Rancour Charles
Burne T O	Flitt Robt	Lepage Michel	Reily John senr
Beausoleil David	Fitzgerald R	Landré Pierre	Reily John junr
Boyd James senr	Fraser William	Lagrange Jean	Royan Thos
Boyd James junr	Fisulay James	Lewis John	Reid Alex
Black Geo	Fenwick Thos	Lamotte Joseph senr	Reed Wm
Black James	Ford Robt	Lemieux Augustin	Reed Jas
Burnes J	Flinn John	Lagrange Michel	Rinketon J D
Burnes Ed	Flinn James	Lamotte Jean	Sheppard Wm
Burnes J junr	Ferrier Ant	Lemieux Pr	Sealy James
Furues Thos	Fournier Ant	Lemieux Jean	Savage Frs
Baker W	Fraser Alexr	Lamotte Frs	Semard Geo
Beaulac Pr	Frederick John	Lereva Ed	Skiller And
Boivin J B	Flanagan Patrick	Lebren Jacques	Sampson Robt
Belanger And	Forestall M	Leblanch Ed	Sparks James
Brunet Ph	Fraser James	Lonvchant Pierre	St Pierre Augustin
Baltrand Joseph	Fitzchgarixad Patk	LaSaur Eustinsenr	Suett Robt
Barber W W	Gauvreau P	Lepage Frs	Stafford Pat
Breakey Hansi	Gernac Joseph	Leclaire Frs	Sunard Jean
Burnett James	Giroux Pierre	Lavertu Louis	Smith William
Broughton M	Gosselin Felix	Langlois Joseph	Sample Robt
Brown Geo	Girard Severin	LeSaur Eustiunr	Steers G E
Brown Thos	Giles John	Lambert Abm	Steers R
Beirds Thos	Gallagher John	Lambear Louis	St-Laurent Julien
Balcase Robt	Gortley Chs	Morson Michel	St-Laurent Louis
Boss David	Glass James	Murphy Thos	St-Laurent Ant
Balcase John	Greenman M	Mure J	St-Laurent Etienne
Beaumont Joseph	Gale Geo	McKenzie Murd	Stevens J T
Baker Ed	Gale Wm	Masson T	Suson Ambroise
Bourré Pr.	Garneau Gaspard	Mountain M	Soot Elias
Blaney W	Gaven Patk	McCormick John	Simmons J C
Bouchard Louis	Gagnon Flavien	Mitchell James	Sissons R
Bourassa Etienne	Guérard jean	McLeod J	Sineol James
Boisvert Jean	Guérard Frs	McKana John	Smith W
Bouchard Joseph	Gaboury Louis	Mullen Patk	Shannon H
Boisvert Louis	Gagnon Louis	Mountain John	Skeillington John
Berton Joseph	Guérard jean senr	Middleton Robert	Shillinglaw Richd
Billodeau Ig	Gagné Joseph	McAlister John	Sims C
Baker Danl	Godbout Pierre	Micholieu N	Shiel Geo
Bouchard Louis	Gauthier F X	Morrison James	Sisson Jonathan
Bégin Jacques	Gagnon J	Moore James	Stuart Thomas
Bégin Pr	Graham M	Monoghan John	Stevens John
Bégin Frs	Graham John	McKenna Owan	Shields Ed
Coron Ed	Gagnon sacques	McClinestley Pat	Thompson Fredk
Bégin G	Gamble Wm sen	McCaughy Pat	Tutton Robt
Bégin Frs	Gamble Robt	McDonald Edw	Thurber C
Boissonnault Michel	Gamble Wm junr	McKenzie Hugh	Taylor John
Bouchard Chs	Gamble James	McLelan M C	Tremblay L
Bourassa Joseph	Galarneau Joseph	Mically O W	Taylor James
Bonvouloir Timothé	Gordon James	Martin P W	Taylor Ed
Bouchard Bazile	Gilmour John	Martin W W	Thompson W
Bourassa Michel	Gilmour Allan	McConkey Eb	Trew John
Bégin Germain	Gray David	Morisette Ml	Taylor Geo
Billodeau Pierre	Gaeny John	McVety John	Thompson Simon
Cartton Christopher	Grogan John	Morisette Joseph	Thibodeau Jean
Campbell Chas	Geretry Denis	Murphy M	Tremain B
Childs John senr	Geretry James	McDonald John	Tremain N
Clapham John	Grey William	Monaghan John	Usborne G W
Cole Benj	Gray Wm	Morisette Paul	Valbère J O
Cook Robt	Gray John	Mirand J B	Vachon jerome
Courtney Peter	Gear Henry	Michaud Flavien	Woods T M
Cormick Saml	Gobbé Geo	Miam W	Walsh Michael
Campbell Bernard	Girard C	Martel Ig	Wylie J
Camprey D	Gonion Joseph	McIntyre Jas	Wilson John
Clapham John G junr	Guay Ant	Martin William	Woods Wm
Connolly Patk	Grenier André	McIntosh N	Walsh James
Cayls Thos	Gerard Etienne	McFadden Thompson	Wiggs Chs
Courber J	Gerard Antoine	McKuchan R A H	Wagg A
Courtney E A	Ganton Xavier	Miles Fredk	Whitham Peter
Cole W junr	Ganton Joseph	Mullins James	Woodward Wm
Cazeau Chs senr	Guenette Frs	McDonald DI	Wells N
Clarke James	Gerard Batiste	McCrobie John	Williams O
Coleman M	Gerard Augustin	Murphy Daniel	Ward R W
Colford John	Hazle W	Murphy Moses	Ward R
Coyle James	Hamel P	Murphy Thos	Ward Joseph
Caron Ig	Howard G	McArthur Alexr	Williams W
Caron F X	Hennessey W	McCutcheon John	Waterson Wm
Casault Thos	Highcoat James	Mooney Henry	Waterson John
Clint James	Healy Patrick	McCarthy John	Wright James
Corneil John	Harwood John	McCarthy D	Williams John
Clotworthy Thos	Houston T junr	Mullins Patk	White David
Clerihue Jas junr	Hackett Wm	McCarthy Thos	Wright Wm
Carroll Dennis	Henderson James	McCarthy John	Woods A
Chisholm A	Hall E H	McCley John	Williamson James
Carswell Thos	Harbottle Ed	McMullin H	Young James
Campbell John	Hobbs John	McPhie Archd	Young John
Carswell Wm	Hiram E	Matthews Geo	Young A T
Carswell John	Houghton John	McKoy Pat	Lawler Geo
Church James	Hogen D	Monier Pierre	Lindsay E H
Carroll Michael	Hunter Robt	Mansfield Thos	McKneight Robert
Carroll Nich	Hill C	McKee Alexr	Murphy James
Coté Baptiste	Harvey Ed	Masterson Stephen	McInenly Patrick
Clarke Robt	Hewitt Jacob	Matthews Henry	McCotrick James
Croteau Louis	Hewitt Isaac	McKay Angus	Matthews James
Cloutier Alexis	Hery Wm	McCord Robt	McLean W
Coutier Michel	Huard Pierre	McKutchehn Wm	Mimee Fredk
Carnier Frs junr	Huard Austin	Moting F	Massett Richd
Cameron A	Huard Jean	Marthe D	McGratt W
Carnier Frs senr	Huard Louis	Meagher Pat	Morrin Pat
Cumming G W	Huard Michel	Mukins Jas	Murphy Martin
Couture Augustin	Hall John	McLeod David	Mulvey Pat
Corrigan Jean	Hamel Frs	McRay Daniel	Moisan Honoré
Cloutier Louis	Hamman John	McRay Robt	Murphy Ml.
Couture Chs	Horan Geo	Mahar W	Montminy André
Clarke E	Huot Jean	Murphy G	Maheux Jean
Cattenach A	Hawthorn Saml	Martin W	Mecany J
Clarke Thos	Hutchison Wm	McIntyre Archd	McKey W
Carrier Joseph	Hart John	McLeoad Patrick	Morrison W
Carrier Thos	Hudson David	Marcoux D	Murphy W
Culture Joseph	Hart Patk	Morin Alexis	May Ed
Cloutier Joseph	Hamilton Wm	Morrin Frs	Muckle E P
Corney M	Hull Henry	Marconx Pierre	McLean W junr
Connolly John	Haun G	Marcoux F	McPherson D
Caurgran Saml	Hare W	McCanet DI	Melley W
Cirdough Jno	Harvicker H	Marche S A	McRobie W
Clarke W	Iffland John	Morencie Batiste	O'Neal James
Clouston John	Joynt John	Normond Joseph	Otterson James
Chamberland Frs	Jones John	Nugent Robt	Pozer George
Cullen B	Jackson Artimus	Nugent Richd	Paquet L
Downey James	Jackson Edwin	Nugent Chas	Patterson James
Durney John	Jarno Olivier	Nugent Robt junr	Pinkney Ab
Derragh Francis	Johnson Thos	Nadeau Joseph	Robertson J H
Dinelle Louis	Irvin James	Nugent John	Rigney MI
Downs James	Jeffreys W B	Nedbutt R	Ruthman G
Dixon John	Johnston Wm	Nolin Patk	Rien Timothé
Dowlear John	Jobin J	Norris Thos	Ratté Joseph
Dorion Joseph	Jobin Jacques	Nadeau Joseph	Roy Jean
Downey Thos	Jacques Leon	Norris James	Ruthman F
Drolet Pierre	Jacques Louis	Nash Thos	Ross G
Dougherty B	Johnston Thos	Nash Saml	Shelson John
Dougherty John	Jenkinson T	Nolan Wm	Sparling W
Dunn Ed	Jeffrey Geo	Nadeau Joseph	Smith James
Drolet Et	Kenedy Angus	Parent F J	Stanley John
Dépré Jean	Kane M	Parker John	Samson W
Duffit Geo	King John	Pemberton George	Tracey Joseph
Duffit Geo junr	Kelly H	Pemberton Henry	Thompson John
Darbyson Thos	Killoen F H	Parker W	Tessier M
Demers Louis	Kemp John senr	Parker Geo	Thom W
Dodds John	Kemp John junr	Parker John	Thom John
Davis Thos	Langlois George	Pepin Ant	Vézina Joseph
Davis James	Lunin Thos	Peverley John	Vermette François
Doyle Frs	Lang James	Pride Geo	Villeneuve Joseph
Dunn Wm	Leslie Henry	Patton D	Villeneuve François
Deasey Patk	Locke Wm	Penney Thos	Vincent Robt
Ducate Xavier	Lemoine L	Parke Richd	Wise John
Dumas Etienne	Laparrière Chs	Quirks H	Wise Jacob
Dataire Augustin	Lalée Pre	Quinn Wm	Wilson John
Duparent David	Laughton John	Rafferty Thos	Willand James
Dumas Frs	Langlois Louis	Reze Hugh	
Duchesney Chs			

TRIBUNAUX.

—Le carreau du marché des Innocens fut mis dernièrement en émoi par une batterie de cuisine à laquelle la qualité des combattans donnait un vif intérêt. Le chef de cuisine de Mme. la maréchale Suchet et celui de M. le baron Rotschild, se prirent de querelle par suite de rivalité d'état, et le cuisinier de la maréchale, fidèle aux habitudes guerrières qu'il avait dû contracter près de l'illustre lieutenant de Napoléon, donna un soufflet à son collègue de la finance. Ce dernier, qui a dû prendre chez l'illustre banquier des habitudes d'un autre genre, pensa que l'injure appliquée sur sa joue avait battu monnaie à son profit, et il assigna son confrère devant la 6e chambre.

Le cuisinier financier, qui s'est porté partie civile, rend compte des voies de fait exercées sur lui, et il dit aux juges, comme ce personnage des Plaideurs :

Tenez, tâtez plutôt,
Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud.

Le cuisinier guerrier ne nie pas le geste un peu vif ; mais il prétend avoir été exaspéré par des propos que son collègue aurait tenus sur lui.

Le cuisinier financier : Cela n'est point ; mes mœurs douces sont aussi renommées que mes sauces italiennes.

Le cuisinier guerrier : Si ce n'est toi, c'est donc ta femme ?

Le cuisinier financier : Egalement incapable.

Le cuisinier guerrier : Cependant elle m'a appelé crapaud.

Le cuisinier financier : Parce que vous l'aviez interpellée de grenouille.

M. le président, au cuisinier guerrier.—Votre tort n'en est pas moins grave ; un soufflet est plus qu'un coup ; c'est une insulte.

Le cuisinier guerrier.—Je le sais, monsieur ; aussi je lui avais dit de venir chez moi chercher la réponse ; mais il ne mange pas de ce tricot-là.

Le cuisinier guerrier est condamné à 50 fr. de dommages-intérêts et 25 fr. d'amende.—(*G. des Tribunaux.*)

—On vient de condamner à la cour d'assises d'Old-Bayley à Londres, à sept années de déportation à Botany-Bay, M. Thomas Salter, propriétaire jouissant d'une fortune de 6,000 livres sterling de revenu (150,000 fr.), pour avoir volé un tire-bouchon et un canif chez un marchand de bric à brac.

La famille du condamné avait tout tenté, mais en vain, pour lui faire perdre cette funeste habitude.

Le voleur entrait souvent dans la boutique du marchand ; celui-ci, pour découvrir l'auteur de plusieurs soustractions dont il s'était aperçu, imagina de mettre son petit garçon de 4 à 5 ans dans une caisse percée ayant plusieurs trous. Il la plaça sur une table, et de sa cachette le petit bonhomme pouvait tout voir et tout observer.

Un jour que Salter était venu, comme à l'ordinaire, il saisit le moment où le marchand était occupé à écrire, pour mettre dans sa poche le tire-bouchon et le canif ; aussitôt qu'il fut parti, le petit garçon révéla à son père ce qu'il avait vu ; celui-ci rappela sa pratique, et malgré les dénégations de Salter, il le fouilla et trouva dans ses poches les deux objets volés.

EXTRAITS DIVERS.

On écrit de Lyon, le 21 mai :

" Une découverte intéressante pour les arts vient d'être faite dans les environs de Bourgoin (Isère). Un cultivateur, en travaillant son champ, a trouvé une petite collection d'antiquités enfouie dans la terre, et se composant des objets suivants :

" Deux casseroles, cinq cuillères et une tasse en argent ; cinq bagues en or massif, dont quatre à pierres gravées ; cinq médailles d'or, dont une d'Adrien, une d'Héliogabale, la troisième de Septime-Sévère, la quatrième de Valérien, et la cinquième de Gallien. Les petits ustensiles de ménage sont d'un travail exquis ; on y lit le nom d'un tribun militaire auquel vraisemblablement ils appartenaient. La gravure des pierres dont les bagues sont ornées est aussi d'un mérite remarquable. Les médailles sont parfaitement conservées. La ville est parvenue à faire l'acquisition de tous ces objets pour enrichir son cabinet des antiques ; provisoirement elle les a mis à la disposition de la commission de l'exposition en faveur des ouvriers sans travail, afin qu'ils y trouvent place à côté de nombre d'articles analogues qui seront momentanément extraits, pour la même destination, du cabinet de M. Artaud.

—Le *Standard* donne les détails suivants sur le malheureux accident arrivé à des ouvriers mineurs :

Mercredi, aussitôt après l'épouvantable catastrophe que nous avons annoncée, toutes les forces des pompes à vapeur ont été mises en mouvement pour retirer l'eau, dans l'espoir de sauver les 32 ouvriers renfermés dans la mine. Vendredi soir, la mine fut vidée suffisamment pour permettre à plusieurs personnes de bonne volonté de pénétrer dans le puits. Six d'entre elles furent choisies pour y descendre et chercher à retrouver les corps des malheureuses victimes. Arrivés au fond du puits, ils heurtèrent plusieurs cadavres, et furent attirés vers un trou d'où il sortait de l'air et quelques cris étouffés. Il est impossible de décrire la joie qu'éprouvèrent ces braves ouvriers, quand ils aperçurent dix de leurs compagnons, encore vivants, qui étaient restés accroupis dans cet étroit passage pendant trois jours et deux nuits en proie aux plus horribles souffrances. Il est facile de s'imaginer dans quel état déplorable ils ont été trouvés : l'humidité, la faim et le froid qu'ils ont ressentis, les rendaient entièrement incapables de marcher. Des médecins leur ont prodigué les soins que leur situation comportait, et les ont fait transporter dans leurs maisons. Après avoir sauvé de la mort ces dix personnes, les travailleurs ont cherché s'il y avait encore quelqu'un de vivant. Ayant entendu un faible cri sortant d'une autre cavité, ils en ont retiré un jeune garçon, mais dans un état de faiblesse tel qu'il a expiré immédiatement après avoir été mis à l'air. Lundi il n'y avait encore que dix cadavres de retirés.

Ce que racontent les infortunés échappés à la mort sur les angoisses auxquelles ils ont été en proie, ainsi que leurs malheureux compagnons, noyés, est au-dessus de tout ce que l'imagination peut se créer de plus terrible et en même temps de plus attendrissant pour la résignation chrétienne qu'ils ont montrée, s'étant jetés à genoux pendant que l'eau les envahissait de toutes parts et se tenant par la main en attendant la mort qui s'avançait de minute en minute et qui a seule interrompu les prières qu'ils faisaient en commun.

—Il y a deux jours, un homme en blouse entrait dans Paris par la barrière de La Villette, au moment où de son côté, une voiture de roulage sortait de la capitale. La précipitation avec laquelle cet individu voulut se glisser entre la grille et la roue de la voiture amena un choc qui le renversa sur le pavé ; et comme un liquide abondant, qu'à sa couleur vermeille on prit d'abord pour du sang, ruisselait d'une large cicatrice qu'il avait à l'abdomen, on arrêta le charretier, et on s'empressa auprès du malheureux blessé, qui, la main sur sa plaie, poussait des cris à fendre l'âme ; on le releva donc avec toutes les précautions imaginables, et déjà on parlait d'aller chercher le médecin, quand notre gaillard, se dégageant avec dextérité des étreintes philantropiques des commis, et gagnant des pieds, disparut bientôt au milieu de la stupéfaction des assistants, qui s'aperçurent un peu tard que sa chute avait fait crever des vessies de vin, que dans leur candeur les employés avaient pris pour des flots de sang.

MEXIQUE.

On lit dans l'*Abeille* de la nouvelle Orléans, du 4 juillet :

Le décret adopté par le congrès général du Mexique, que nous publions aujourd'hui, sous la date de Tampico 21 de juin 1837, semble vouloir jeter le gant au gouvernement des Etats-Unis.

Tampico, 21 juin 1837.

Ce qui suit m'a été remis par le gouverneur de cette place, je vous en fais parvenir une copie par la goëlette *Water Witch*.

" Colonel Louis Gonzaga Viegra, gouverneur du département de Mexico.

" Le décret suivant du département de cet Etat pour les relations extérieures, m'a été communiqué.

Son Excellence, le président de la république du Mexique, vient de m'adresser le décret suivant :

Le président de la république Mexicaine, à ses habitants. Qu'il soit connu que le congrès général a décrété ce qui suit :

Art. 1er. Le gouverneur est et demeure autorisé d'entrer en compromis pour les réclamations que le gouvernement des Etats-Unis vient de faire, ou pourrait faire à l'avenir ; et celles sur lesquelles on ne pourra s'entendre devront être soumises à la décision d'une puissance amie. Le gouvernement des Etats Unis devant consentir à cela.

Art. 2. Le gouverneur est de plus autorisé en cas de refus du gouvernement des Etats Uuis d'Amérique de donner, dans un temps déterminé, la satisfaction que nous avons droit de demander conformément au traité, et si les agressions déjà commencées continuaient, de fermer les ports au commerce de la dite nation, de prohiber l'introduction et l'usage de ses manufactures, de fixer une époque pour la consommation ou l'exportation de celles déjà introduites dans ce pays, et d'adopter tous les moyens nécessaires pour effectuer les dites mesures et pourvoir à la défense de la république.

MICHEL VALENTIN, président,
TISSA VIEJO, représentant et sec.
RAPHAEL MONTALVA,
représentant et secrétaire.

En conséquence, j'ordonne que le dit décret soit imprimé, publié, promulgué.

Palais du gouvernement à Mexico, le 20 mai 1837.

ANASTASIO RUSTAMENTE.

Malgré ce décret publié par le gouvernement, je suis d'opinion que toutes les difficultés qui existent entre les deux nations seront arrangées à l'amiable.

La conducta, apportant des espèces, n'était pas arrivée de l'intérieur, mais elle était attendue sous peu ; je crois que tout est tranquille dans la république. On croit ici que le commodore Dallas a passé devant ce port, en se rendant à la Vera-Crux.

ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE CENTRALE.

On lit dans le même numéro de l'*Abeille :*

Par l'arrivée de la goëlette Yago, capt. Martin, en 7 jours du port d'Omoa, nous recevons de cette république des nouvelles à la fois satisfaisantes et affligeantes ; parceque le coléra-morbus asiatique y fesait de grands ravages et qu'il s'y montrait fort dangereux. Le congrès général avait fermé précipitamment sa session ; les membres s'en étaient dispersés et avaient abandonné la capitale. Cependant, au départ de la Yago d'Omoa, l'on savait dans ce port que l'épidémie allait en diminuant et que dans l'état de Guatemala elle avait entièrement disparu.

Les progrès que fait ce pays, pour l'établissement d'une liberté philosophique, sont grands ; et ils sont dûs à la puissante et bienfaisante influence du général Morazan le président actuel, qui mérite toute sorte d'éloges pour l'excellent usage qu'il a su faire de sa popularité en faveur de son pays.

La tolérance religieuse dans toute sa latitude ; l'abolition des dîmes, et celle des ordres monastiques ; la liberté illimitée de la presse et le jugement par jury d'après le système Livingston, et l'établissement de colléges et d'établissements scientifiques donnent des espérances fondées pour le bonheur public et pour la propagation d'une utile colonisation.

Nous savons de bonne source que l'un des projets qui occupe le plus la pensée du général Morazan est la réalization d'un canal par le lac Nicaragua pour la communication des deux Océans. C'était un des objets dont se devait occuper le congrès dans la présente session afin de prendre les moyens de terminer cette grande question.

ETATS-UNIS.

—M. Pew, ex-éditeur du *Mercantile* de la Nouvelle-Orléans, ayant publié dans son journal à Little-Rock, un article contre un docteur nommé McWilliams, celui-ci vint lui en demander une explication et lui dit qu'il avait publié une fausseté. M. Pew devint blême et tomba mort à l'instant !

—Dernièrement, une personne contre laquelle un éditeur du Tennessee avait publié un article, se présenta à lui armé d'un pistolet. L'éditeur tira aussi le sien, et tous deux firent feu en même temps : ils n'étaient qu'à quatre pas de distance. La balle de la personne offensée vint se loger dans le pistolet de l'éditeur, qui tua l'autre sur le coup.

STEAMER BEN SHERROD.—Les corps de 21 personnes ont été retirés des eaux le 28 juin dernier, à l'embouchure de Buffalo-Creek, à un mille et demi au-dessus de fort Adams. Il n'y a pas de doute que ce sont ceux d'une partie des victimes de l'incendie du *Ben Sherrod*. Parmi ces corps, on reconnut deux femmes, dont l'une serrait contre son sein l'enfant que toute sa tendresse maternelle ne put arracher à la mort.

DESTRUCTEUR DE COUVENT :—John B. Buzzel, qui fut accusé et jugé, il y a deux ans et demi, pour avoir coopéré à la destruction du couvent des Ursulines à Boston, et qui fut acquitté de ce fait, est mort dernièrement. A son lit de mort il confessa qu'il avait été l'un de ceux qui mirent le feu au couvent.

NOUVELLES DE LA FLORIDE.

Des lettres reçues de St. Augustine à Charleston, nous apprennent en même temps la condamnation et l'exécution du seul chef indien sur lequel les blancs pouvaient se fixer pour l'exécution du traité de paix qui avait été signé relativement à la guerre des Florides. Micanopy, arrêté sur l'ordre des deux chefs des Micasukies, Sam Jones et Powell, vient d'être jugé par un conseil pour avoir signé un traité de paix avec le général Jesup ; trouvé coupable, le malheureux fut condamné à mort et mis en pièces sur le champ.

Les sous-chefs Cloud, Alligator, Tigertail, et Wild-Cat, ont perdu leurs grades pour avoir signé ce traité, et ont été mis aux rang des soldats.

Des dépradations ont été commises sur les habitations de Mrs. Clark et Rollins, il est à craindre que tout ceci ne soit encore le préiude de grands malheurs pour les habitants des Florides.

L'ALMANACH DE QUEBEC POUR 1837.

MAINTENANT PUBLIÉ, par SAMUEL NEILSON, et à VENDRE chez les différents libraires de Québec, Montréal, et Trois-Rivières,—prix 5*s*.

Québec, 2 mars 1837.

QUEBEC:

JEUDI, 27 JUILLET 1837.

MORT DU ROI.

Le capitaine ROBERTS, du brick *Velocity*, parti de Waterford (Irlande) le 27 juin, a apporté un journal de Dublin du 22, qui annonce la mort du Roi. Cet événement affligeant, mais auquel les avis précédents nous avaient préparés, a eu lieu à Windsor le 22 juin.

Sur la réception de cette nouvelle à Londres, les ministres, les principaux membres des deux chambres, le lord-maire et les échevins se sont immédiatement assemblés au Palais, dans la salle du conseil, pour attendre les ordres de l'héritière du trône, ALEXANDRINA-VICTORIA, qui a été proclamée Reine.

Les ministres ont ensuite remis à la Reine les sceaux de leurs départements respectifs, que Sa Majesté les a engagés à reprendre, en déclarant qu'elle maintiendrait l'église et la constitution, se prêterait aux réformes utiles, et consacrerait son règne au bonheur de son peuple.

Les pouvoirs de la chambre des communes n'expirant de droit que six mois après la mort du souverain, il est probable que la session actuelle sera continuée comme si cet événement n'avait pas eu lieu, et qu'aussitôt après sa clôture il y aura une dissolution.

Un acte de notre législature locale a aboli dans ce pays l'usage suivi en Angleterre et qui s'était introduit ici abusivement.

Les femmes étant exclues du trône par la loi salique, qui est en force dans le royaume de Hanovre, la couronne de ce royaume est maintenant séparée de celle de la Grande-Bretagne, et dévolue au prince Ernest-Auguste, duc de Cumberland, frère des deux derniers rois. S. M. le roi de Hanovre devait laisser Windsor le 26 juin pour ses états.

" SYMPATHIES ETRANGERES."—" NOS VOISINS DES ETATS-UNIS."

Extrait du Sun de New-York.

" L'agitateur Papineau continue à soulever des tumultes populaires dans le Bas-Canada. Mais d'après les renseignements que nous recevons, son parti, quoique bruyant, est peu considérable en comparaison du parti loyal. Tout le monde admet qu'il y a des griefs, mais les opinions sont divisées sur la question d'aller aussi loin que Papineau et sa suite. La vérité semble être que les cris relatifs à l'oppression proviennent justement de ceux qui, s'ils le pouvaient, pratiqueraient l'oppression dans un genre opposé à la politique et à l'esprit des institutions britanniques. Les vrais motifs de l'agitation sont les vieux intérêts féodaux de quelques canadiens, et les partisans agitent tranquillement leurs chapeaux sur le chemin de M. Papineau sans s'inquiéter des événements. Cependant les autorités britanniques comme toutes les autorités sont sujètes à se jeter dans les extrémités et font des folies. Si elles laissaient les agitateurs à eux-mêmes, leur feu s'éteindrait tout seul ; mais nous voyons qu'une ou plusieurs arrestations ont eu lieu sur accusation de séditions. Un M. Duchesnois, de Varennes, a été arrêté et admis à caution pour ce motif. Maintenant ce M. Duchesnois, qui n'aurait été que M. Duchesnois, si on l'eût laissé tranquille, deviendra une victime, un martyr, un homme d'une plus grande conséquence qu'auparavant, et son désir le plus cher sera accompli. Quelques-uns des loyaux semblent craindre que les Etats-Unis ne pensent à unir le Canada à leur territoire ; mais ils peuvent se rassurer à cet égard, leurs craintes sont aussi inutiles que les désirs des révolutionnaires du Canada. *Nous avons déjà assez d'esprits turbulents ici, et nous avons plus de terrain qu'il ne nous en faut ; ainsi nous refusons respectueusement l'alliance.*

Extrait du Courier and Enquirer de New-York.

" Nous voyons qu'un confrère de Montréal, en parlant des remarques que nous avons faites il y a quelques jours, sur l'état présent des affaires du Bas-Canada, fait une objection aux termes généraux dont nous nous sommes servis, et assure que les " canadiens français" ne sont plus un seul parti, quoiqu'ils aient pu l'être autrefois. Ils sont maintenant divisés et ce n'est plus qu'une partie d'entr'eux qui soutient M. Papineau.

" Ceci peut être vrai ; ceux qui sont sur les lieux peuvent en juger. Notre objet principal en traitant ce sujet, était de désabuser ceux qui comme le *Courier* de Montréal s'obstinent à croire que les américains du nord et de l'est ont autant de désir de posséder le Canada, que les frères du sud-ouest en avaient de posséder le Téxas, représentant ainsi le peuple des Etats-Unis comme prêt à se ruer partout où il y a du terrain à gagner. Il n'y a pas la moindre ressemblance entre les deux cas ; les habitants du Téxas étaient nos frères, nos compatriotes, au moins par naissance. Donc la sympathie qu'on peut leur avoir témoignée n'est rien que naturelle ; mais c'est un cas tout différent avec le parti de l'opposition en Canada, qui nous est étranger par le language, le caractère, les lois et les notions de droit civil. Et nous doutons même qu'on eût témoigné autant de sympathie envers le Téxas si ce n'eût été à cause de ses terres fertiles et de son beau climat. Le sol nu et les déserts gelés du Bas-Canada ne présentent point de semblables attractions ; nous en avons assez et de meilleur chez nous. En outre les deux champs d'action ont des voisins qui diffèrent énormément entr'eux.

" Les hardis pioniers de la frontière sud-ouest ont peu changé leur manière de vivre en passant la rivière Sabine ; mais il faudrait une espèce de miracle pour engager les industrieux habitants du nord-est à s'engager pour une croisade sur les plaines d'Abraham. Nous savons aussi que nous trouverions dans John Bull un adversaire plus dur que ceux qui combattirent à San-Jacinto. Nous ne redouterions pas l'Angleterre dans une cause juste, une cause qui nous serait propre ; mais nous aimons mieux nous dispenser de querelle avec un tel ami que d'en avoir une pour l'amour que nous portons à messieurs les Canadiens !"

" SYMPATHIES ETRANGERES."—" NOS SŒURS COLONIES."

Sur un des drapeaux déployés à l'assemblée agitative du comté de l'Acadie, on lisait cette inscription : " HOWE et les réformistes de la Nouvelle-Ecosse." O desappointement ! Voilà-t-il pas M. Howe, l'ingrat M. Howe, le cruel M. Howe, qui mêle aussi sa voix à ce chorus universel de " sympathies." En parlant du départ précipité du 83e régiment pour Québec, il exprime son profond regret de la nécessité d'un déploiement de forces militaires, nécessité qu'il attribue assez clairement, quoiqu'avec beaucoup de ménagement, à l'opposition. " Nous espérons, dit-il, que les canadiens sentiront que sous le rapport et du droit et de l'utilité, la sagesse pour eux consiste à renfermer leur opposition dans des bornes constitutionnelles. Ils devraient sentir aussi que si le gouvernement va maintenant trop loin et punit avec une sévérité plus que paternelle, les colons ont rendu sa conduite excusable par les extrémités auxquelles ils se sont portés pour obtenir des réformes desirées. Ils ont, en quelque sorte, dédaigné la conciliation ; ils ont fabriqué quelques griefs dont des accidents leur ont fourni les matériaux ; ils ont infligé, assez cruellement, beaucoup de privations, et ont montré, peut-être, une jalousie mal fondée du gouvernement de la métropole. Quoique les fautes d'un enfant ne doivent

'oint engager un père à le traiter avec cruauté, cependant, lorsque l'enfant sait qu'il est en faute, le remors doit tempérer le sentiment que la punition tend à produire en lui. Tout en regrettant des mesures récentes du gouvernement, tout en déplorant la nécessité de frapper dans une pareille cause, nous ne pouvons que reconnaître que les canadiens ont fourni trop d'excuses à ceux qui ont été trop prompts à exercer leur pouvoir d'une manière peu gracieuse."

ASSEMBLE'E DES TROIS-RIVIE'RES.

A une assemblée nombreuse des citoyens des Trois-Rivières, tenue en la ville des Trois-Rivières' sur le marché à foin, mardi le 25 juillet 1837, à 10 heures A. M., conformément à un avis public en date du 20 du même mois, dûment affiché et publié.

Pierre-Benjamin Dumoulin, écr., avocat, fut unanimement et avec acclamations appelé à la présidence.

Edouard Vezina, écr., avocat, fut aussi unanimement appelé à faire les fonctions de secrétaire.

Le président expliqua au long le but de l'assemblée et entra dans le détail des principales difficultés politiques dans lesquelles se trouve plongée cette province.

La première résolution fut proposée par Joseph Boucher, chevalier de Niverville, et secondée par M. John McLaren ; elle fut lue en français et en anglais, et adoptée dans les termes suivants :

Résolu 1°. Que cette assemblée désapprouve le refus opiniâtre de la majorité de la chambre d'assemblée du Bas-Canada de faire les appropriations nécessaires pour l'administration de la justice et le soutien du gouvernement civil de cette province, et que l'état de malaise général dans lequel se trouve maintenant ce pays est la conséquence de ce manque d'appropriation.

La seconde résolution fut alors proposée par Pierre Desfossés, écuyer, et secondée par le docteur George Badeaux ; elle fut lue en français et en anglais et adoptée avec la même unanimité, dans les termes suivants :

Résolu 2°. Que la chambre d'assemblée, en refusant de procéder aux affaires publiques jusqu'à ce que le conseil législatif fût rendu électif, a arrêté entièrement la marche des affaires de cette province, et que ce procédé est la source d'une infinité de maux qui pèsent déjà sur ce pays, et en empêchent la prospérité et le bonheur de ses habitants.

La troisième résolution fut alors proposée par Antoine Polette, écuyer, avocat, et secondée par M. Jean-Baptiste Pothier ; M. Polette entra dans quelques détails sur les sujets y contenus ; après quoi cette résolution fut lue en français et en anglais et adoptée à l'unanimité dans les termes suivants :

Résolu 3°. Que nous voyons avec peine que les deux dernières branches de la législature impériale ont passé des résolutions tendantes à autoriser le gouverneur de cette province à payer, à même les revenus provinciaux, les arrérages dûs par rapport aux dépenses ordinaires de l'administration de la justice et du gouvernement civil de la province, et ce sans la participation de notre chambre d'assemblée ; mais nous sommes convaincus que les ministres de Sa Majesté n'auraient jamais tenté de faire toucher à notre acte constitutionnel si la chambre d'assemblée ne l'avait pas formellement demandé en contradiction à la requête et supplique du pays de 1827, et si elle n'eût pas obstinément refusé de faire elle-même ces appropriations.

La quatrième résolution fut alors proposée par Benedict-Paul Wagner, écuyer, J. P., et secondée par M. Jacques Bureau ; M. Wagner parla à l'assemblée sur le sujet contenu en cette résolution, laquelle fut lue en français et en anglais et adoptée unanimement dans les termes suivants :

Résolu 4°. Que, satisfaits de cette constitution qui nous régit depuis près d'un demi-siècle, et reloutant des changements qui pourraient être faits à notre insu et contre les vues et les intentions du peuple de cette province, nous désirons, comme nous l'avons toujours désiré, la conserver inacte.

La cinquième résolution fut ensuite proposée par M. Pierre Deveau et secondé par M. Maurice Ryan ; elle fut lue en français et en anglais et adoptée à l'unanimité dans les termes suivants :

Rés lu 5°. Que nous fondant sur nos droits comme sur la justice du gouvernement impérial pour le redressement des griefs dont nous pouvons justement nous plaindre, nous emploierons tous moyens justes, légaux et constitutionnels pour l'obtenir ; et que le ton des discours prononcés et des résolutions adoptées à certaines assemblées tenues en différentes parties de cette province, loin de nous faire obtenir une justice plus prompte, ne peut au contraire qu'aigrir contre nous une grande partie de nos concitoyens, ainsi que les ministres et le parlement impérial.

La sixième résolution fut alors proposée par T. Burn, écuyer, avocat, et secondée par M. Joseph Giroux ; M. Burn adressa l'assemblée sur cette résolution, laquelle fut lue en français et en anglais et unanimement adoptée dans les termes suivants :

Résolu 6°. Que l'appel aux passions haineuses, au mépris des lois, à la contrebande, aux sympathies étrangères, ne sont que d'autres mots pour signifier le vol, le meurtre, la trahison ; et que cette assemblée doit exprimer et exprime son horreur de tels procédés, qui ne peuvent qu'attirer des malheurs sans nombre sur cette province comme ils devraient attirer l'animadversion des lois sur leurs coupables auteurs.

Les affaires régulières qui avaient été l'objet de l'assemblée étant terminées, Pierre Desfossés, écr, ayant été appelé à la présidence, proposa que les remerciments de l'assemblée fussent offerts au président P. B. Dumoulin, écuyer, cette motion fut secondée par l'assemblée et passa avec acclamations.

L'assemblée prononça avec acclamation et enthousiasme trois hourras, *Vive le Roi et la constitution. Point de distinction d'origine. Amitié, union et fraternité entre canadiens, anglais, écossais et irlandais.* Après quoi l'assemblée s'est dispersée.

P. B. DUMOULIN,
Président.
E. VIZENA,
Secrétaire.

Les journaux de New-York de samedi ne fournissent point de nouvelles.

Nos journaux d'Angleterre et de France, par le paquebot de Liverpool du 8 juin, nous sont parvenus ce matin par la poste.

Le *Rajah*, transport, qui fit voile de Cork le 10 uin, avec des détachements des 32e et 66e régiments, est arrivé dans ce port hier.

Nous avons reçu hier à quatre heures après-midi, par le bateau le *Saint-George*, les journaux de Montréal d'hier matin ; et aujourd'hui par le *British America* ceux d'hier.

Le *Populaire* d'hier au soir contient le rapport de l'assemblée loyale de lundi au comté de l'Acadie. Nous regrettons de ne pouvoir en donner des extraits aujourd'hui.

LA RELIGION VS. M. PAPINEAU.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant des paroles prononcées hier par le chef de l'église de Montréal à ses pasteurs réunis chez lui à l'occasion du sacre de Mgr. de Telmesse. Nous ne doutons pas que les canadiens chez qui les sentiments religieux dominent toujours ne profitent de cet avis qui vient d'une source aussi respectable. Nous apprenons avec plaisir que messire Chartier a suivi les conseils de son supérieur et qu'il a bu fort gracieusement la santé du roi.

" Le nombre des prêtres ou ecclésiastiques présent était de plus de 140. Après la santé du Pape Grégoire XVI, Mgr. l'Evêque de Montréal, s'est levé, et a dit : " que jamais il ne se présenterait une " occasion aussi solennelle que celle-ci ; qu'il voyait presque tout son clergé réuni, et qu'il fallait " en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses " quelques avis de la plus haute importance dans les " circonstances où se trouve le pays. Que les pasteurs devaient faire tous leurs efforts pour établir " la charité et l'union parmi leurs ouailles ; qu'ils " devaient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est " jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays ; qu'ils " ne doivent point absoudre dans le tribunal de la " pénitence quiconque enseigne ou que l'on peut " se révolter contre le gouvernement sous lequel " nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement " celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violeraient " ces lois."

Alors sa grandeur a proposé la santé du Roi ; elle a été accueillie avec un anthousiasme difficile à exprimer.—Les six évêques présens, et tout le clergé d'un mouvement unanime se sont levés et ont répeté avec respect le nom du Roi.—Tout les prêtres aussitôt ont témoigné de leur approbation de l'avis que venait de leur donner leur premier pasteur.—(*Ami du Peuple.*)

LES " REVOLUTIONNAIRES EN EMBRYON."

On lit ce qui suit dans la *Minerve* qui l'a empruntée au *Vindicator* :

" LA JEUNESSE, L'ESPOIR DE LA PATRIE.—A une réunion des réformistes aux Tanneries, dimanche le 16, aux fins d'organiser un Comité de Vigilance, et de procurer des signatures à la pétition au Congrès, un *petit garçon de onze ans*, environ, se présenta de lui-même et offrit sa signature au document. On lui représenta qu'il était trop jeune et qu'on ne pouvait pas obtempérer à sa demande. Le petit bonhomme se fâcha presque de cette réception : "*Je suis, dit-il, aussi brave qu'un homme. je puis charger et tirer un fusil, et moi je veux être enrôlé!* Il revint ainsi trois fois à la charge, et comme il ne put obtenir qu'un refus péremptoire, l'enfant se retira les yeux humides et le désappointement peint dans les traits !"

L'extrait suivant de la *Minerve* surpasse encore le précédent :

" A l'arrivée de M. Papineau dimanche au soir au village de l'Acadie, on remarquait une compagnie de *petits garçons* habillés en uniforme, rangés dans un ordre militaire, et portant des *petits sabres* au côté. *Qui sait* s'ils ne seront pas un jour autant de héros ?"

LECTURE DE LA PROCLAMATION A CHATEAUGUAY.

La *Minerve* publie un article où l'on prétend qu'un magistrat, M. T. Macdonald, ayant lu la proclamation à la porte de l'église de Chateauguay, M. Cardinal, représentant du comté, dit que malgré les défenses et les exhortations qu'elle comportait, ils ne devaient point craindre ni se laisser guider par elle, puisque le gouverneur en l'*émanant* avant lui-même violé la loi, qui autorisait les assemblées publiques pourvu qu'elles fussent paisibles. Qu'il fallait que M. M'Donald fût pourvu d'une dose de loyauté bien outrée pour venir sans nécessité faire le rôle de crieur public dans le but d'effrayer les braves habitants de cette paroisse, Que sa démarche était imprudente, pour ne rien dire de plus, et qu'au lieu d'étouffer l'opinion publique, elle aurait un effet tout opposé. Que l'accueil que cette proclamation avait reçu dans presque toutes les paroisses du pays était celui du mépris le plus profond, et qu'il tenait de source certaine qu'à St. B.....où on n'avait trouvé personne assez officieux pour remplir le rôle de M. M'Donald, un huissier étranger, qui voulut lui suppléer, reçut un traitement qui lui fit sincèrement regretter son audace. Que croyez-vous qu'on lui fit ?..... On le traita d'une manière toute différente ; on se contenta de barbouiller le dos et les côtés de son habit de goudron et d'y appliquer trois copies de la proclamation qu'il colportait, et de le promener ensuite dans les rues du village au milieu des risées du peuple et des huées des enfants qui le suivaient. Plusieurs voix crièrent alors qu'il en fallait faire autant à M. M'Donald, mais M. Cardinal intercéda pour lui, disant qu'il était une personne revêtue du caractère de magistrat et qu'il méritait un certain respect. M. Cardinal termina par plusieurs autres observations judicieuses qui furent bien goutées.* *

"Quant à M. M'Donald, qui écouta avec une patience inexprimable les observations de M. Cardinal, il resta confus et stupefait et prit sans doute en se retirant la résolution de ne plus retourner *dans cette galère*."

A propos de cet article, voici ce qu'on lit dans l'*Ami du Peuple* d'hier :

" Nous sommes autorisés à démentir ce que la *Minerve* a dit par rapport à M. T. M'Donald de Chateauguay. Il est faux que M. Cardinal lui ait imposé silence, et encore plus faux que M. M'Donald ait paisiblement écouté les insolences de ce dernier. Nous connaissons personnellement M. M'D., et nous savons qu'il n'est pas homme à se laisser insulter, surtout par un M. Cardinal. Le fait est que M. M'D. a lu la proclamation tranquillement, l'a commentée à son aise, et qu'il a été menacé par quelques individus de voir sa maison brûlée, mais il les a bravement défiés d'oser l'entreprendre, et s'est retiré paisiblement chez lui."

M. GAGNON, J. P.—Nous apprenons que ce savant et distingué personnage s'est rendu dernièrement à Chateaugnay pour y haranguer le public au nom de M. Papineau, (car il est bon de savoir que M. Gagnon est maintenant orateur et possède l'éloquence infuse), mais qu'il a reçu un accueil peu flatteur. Lorsque M. Gagnon commença son discours, un magistrat du lieu, M. M'Donald, le pria fort poliment de se taire et le menaça, s'il continuait, de l'envoyer en prison, et ce bon M. Gagnon se tut et renferma dans son intérieur ses trésors d'éloquence. Vraiment M. M'Donald a mal agi, car il a privé le public d'un chef-d'œuvre de rare espèce. Si M. Gagnon veut nous envoyer son discours, nous nous ferons un plaisir de le publier par amour pour les belles lettres, et pour que le pays sache toutes les belles choses que pense et dit M. Gagnon juge de paix de Montréal.

En vérité nous soiames perdus si M. Papineau peut trouver plusieurs apôtres aussi éloquens pour prêcher ses principes et soutenir sa cause. (*A. du P.*)

ENCORE M. T. BROWN. Le *Morning Courier* de lundi publie le discours prononcé par M. T. S. Brown à Stanbridge, le jour de l'aniversaire de l'indépendance américaine.

M. Brown a parlé " d'un fort gardé par des soldats anglais et pris par quelques filles américaines qui allèrent en se promenant chasser la garnison à coups de pied dans le derrière." Certes voilà de l'heroïque, dit l'*Ami du Peuple*, et nul doute que M. Brown ne soit à la recherche de ces héroïnes ou de leurs descendantes pour les amener à Montréal faire une semblable expédition. Ce sera un joli coup d'œil pour les patriotes de voir défiler le 32e régiment et le régiment des royaux devant les amazones républicaines conduites par M. T. S. Brown.

" M. Brown, qui depuis fort longtemps habite Montréal, a fait entre cette ville et les villes américaines une camparaison peu favorable à la nôtre ; à l'entendre, Montréal croupit dans un état de Stagnation, et les villes des Etats-Unis avancent à pas de géant ; Eh grand Dieu ! si Montréal n'est pas digne de M. Brown, que ne nous laisse-t-il pour ses belles villes républicaines ? M. Brown a choisi un singulier moment pour parler de la prospérité des Etats-Unis ; on sait à quoi s'en tenir à cet égard, et nous nous ressentons des suites de cette prospérité.

" M. Brown a dit encore beaucoup de fort jolies choses que nous n'avons point le temps de rapporter aujourd'hui."

L'EX-LIEUTENANT-COLONEL RAIZENE.

Il paraîtrait par l'extrait suivant du rapport d'une séance du " comité central permanent de Montréal," que M. Raizène, privé de sa commission de lieutenant-colonel pour avoir refusé de faire lire, à la tête du bataillon qu'il commandait, une proclamation du commandant en chef de la milice, a été élevé par le comité révolutionnaire au grade de colonel :

"Le comité se disposa ensuite à prendre en considération l'ordre de milice daté Québec, 3e juillet 1837, privant J. Reizène, écr., de sa commission de *lieutenant-colonel* du 3e bataillon de milice du comté des Deux Montagnes, lequel ayant été lu, il fut,

" Sur motion du *capitaine* Cadieux, de la Pointe-aux-Trembles, secondé par le *lieutenant* Louis Ste. Marie, de St. Constant,

" Résolu,—Que le gouverneur de cette province, en essayant de forcer les officiers de milice à lire une proclamation émanée dans l'intention d'empêcher la libre expression de l'opinion publique sur les résolutions coërcitives du parlement britannique, s'est rendu coupable d'un acte qui rend son administration plus odieuse ; que le colonel Raizène, par son refus de faire lire la dite proclamation, a donné une nouvelle preuve de sa fermeté et de son indubitable patriotisme ; que sa démission du rang de lieutenant-colonel lui donne de nouveaux droits à l'estime de ses concitoyens, et en conséquence ce comité lui offre à l'unanimité ses remerciments.

" Sur motion de l'*enseigne* Laporte, de la Longue-Pointe, secondé par l'*enseigne* Frs. Malo, de la Pointe-aux-Trembles,

" Résolu,—Que les secrétaires de ce comité transmettent au *colonel* Raizène une copie de la résolution qui précède."—(*Minerve.*)

Quant à " l'intention d'empêcher la libre expression de l'opinion publique," c'est une pure invention du " comité central permanent :" la proclamation ne défend point l'expression libre (pourvu qu'elle soit légale) de l'opinion publique ; elle ne défend point les assemblées paisibles et non séditieuses, comme les " révolutionnaires en embryon " le prétendent pour donner le change à cette opinion ; elle ne défend que l'excitation à la haine du gouvernement royal, au mépris de l'autorité légitime, à la violation des lois, à la révolte, à la trahison. Le comité central permanent sait cela, mais il lui convient de chercher à faire accroire le contraire.

La *Minerve* publie, comme ayant été communiquée au " comité permanent du comté des Deux-Montagnes," une longue lettre que M. Raizène adressa à S. Exc. le gouverneur et commandant en chef, en refusant d'obéir à l'ordre général qui lui enjoignait de faire lire à la tête de son bataillon la proclamation contre les assemblées séditieuses. Le *Canadien*, en reproduisant cette lettre, la fait précéder des observations suivantes :

" La lettre de M. Raizenne à S. Exc. le gouverneur-en-chef au sujet de la proclamation, et qui a valu, à ce qu'il parait à ce monsieur sa destitution comme lieutenant-colonel dans la milice, a été communiquée au " comité permanent du comté des " Deux-Montagnes," et s'est fait jour par ce canal jusque dans les journaux. * * * * * * On y verra que proclamer le mépris des lois et inviter hautement ses concitoyens à les violer, que déverser l'injure contre les autorités constituées, qu'appeler l'intervention étrangère, en un mot, que préparer le renversement du gouvernement du Roi, autant qu'on peut le faire avant de lever ouvertement l'étendard de la révolte, que tout cela n'est pas " en contradiction avec les devoirs des loyaux sujets de Sa " Majesté," non plus qu'avec " les principes reconnus de la constitution." Nous aurions peine à faire au bon sens de M. Raizenne l'insulte de supposer qu'il s'est laissé lui-même abuser sur la nature et la tendance des procédés et des déclarations auxquels il a pris part. * * * * * * L'honneur lui aurait dit qu'il ne pouvait garder une heure une commission de milice sous un gouvernement qu'il aurait résolu de renverser, même dans lequel il aurait seulement perdu à jamais toute confiance. En effet, nous concevons difficilement comment tous les officiers de milice qui ont participé aux procédés de certaines assemblées récentes, s'ils en connaissaient toute la portée, n'ont pas renvoyé leurs commissions. Mais ce que nous concevons encore moins, c'est qu'on puisse, comme a fait le " Comité permanent du comté des Deux-Montagnes," se plaindre de la destitution de M. Raizenne comme d'un " acte arbitraire du même genre que ceux qui ont " fait mépriser et détester l'administration tyrannique de Lord Dalhousie." Pourra-t-on lire la lettre de M. Raizenne sans reconnaître qu'il a lui-même forcé le commandant-en-chef à le destituer ? Lord Gosford n'aurait-il pas déshonoré lui-même l'autorité dont il est revêtu, si une pareille lettre eût pu lui avoir été adressée impunément ? La chose la plus étrange dans cette affaire, c'est que M. Raizenne n'ait pas fait accompagner cette lettre de sa démission : c'était une marche qu'auraient dû lui dicter les règles de l'honneur et des convenances."

ASSEMBLE'E DU COMTE' DE PORTNEUF.

Où en sommes-nous ? M. Morin, dans le *Libéral*, accuse ses " amis " de procédés " déshonnêtes," et promet de donner " le discours qu'a prononcé M. Huot " à cette assemblée, " ainsi que sa lettre écrite précédemment ;" " en comparant ces documents avec les résolutions qui ont été adoptées, chacun pourra," dit M. Morin, "se convaincre que l'assemblée a été une défaite signalée pour le parti dont M. Huot s'est fait le champion et dont le *Canadien* est l'organe."

Quant à la paternité des résolutions, " Eh ! puisque vous les approuvez," dit-il au *Canadien*, "je les approuve aussi moi ; je n'ai pas plus que vous le mérite de les avoir faites ; encore moins en ai-je proposé ou rédigé de contraires : alors en quoi différons nous ?"

Voici l'opinion du *Populaire* sur cette assemblée : " Les rapports qui ont été faits sur cette assemblée paraissent tellement contradictoires que nous n'avons pu nous décider à les adopter entièrement et que pour sortir d'embarras nous avons jugé convenable de reproduire l'article écrit par le *Canadien* à ce sujet. Selon les premiers bruits A. N. Morin, M. P. P. qui semble s'être créé lieutenant-général de l'empire agitatif pour le district de Québec, aurait complètement échoué et pas une âme ne se serait trouvée à la réunion pour seconder ses velléités révolutionnaires. Suivant d'autres bruits, Mr. Huot, représentant du comté, aurait totalement écrasé l'agitateur voyageur qui venait établir ses trétaux sur le terrain d'un autre. Le récit du *Canadien* nous semble donner bien peu de crédit à cette dernière version, et le triomphe de Mr. Huot serait considéré par nous comme une entière défaite. Notre impression nous porte à croire que Mr. Huot aurait dû être le dernier des représentants qui puisse participer à une espèce de censure passée sur la minorité de la chambre et à une approbation explicite des folies de la majorité. Si nous avons bonne mémoire, Mr. Huot fesait partie lui-même de cette courageuse minorité qui eût fait éviter les mesures qu'on reproche à la métropole si son opinion eut prevalu.

" La 4e resolution nous parait absurde comme tout ce qui sort du cerveau fêlé de nos *grands hommes* du jour ; * * * * * L'argent n'est point arraché par la violence de la caisse publique, il l'est par une loi rendue par un tribunal supérieur dans l'absence de justice exercée par la cour inférieure ; il n'est point dissipé, ravi, emporté, mais il est employé à solder nos propres créanciers auxquels nos représentants veulent faire banqueroute au nom du peuple.

" Les autres concessions vantées par le *Canadien*, telles que l'abandon des idées de contrebande, des pensées de révolte, de l'appel à nos voisins, nous semblent être bien plus l'effet de la position précaire où se trouvent maintenant placés nos agitateurs que la crainte de la censure de Mr. Huot ; car nos révolutionnaires voient bien que les idées de contrebande leur font perdre beaucoup d'amis et ils paraissent presque décidés à abandonner un rêve laborieux avec autant de facilité qu'ils ont déjà délaissé le fameux *tribut* Papineau dans lequel personne n'a donné.

" Nous sommes loin de ne pas apprécier la position délicate dans laquelle se trouvait Mr. Huot, et si nous avons un reproche à lui adresser, ce serait celui d'avoir montré trop de témérité ; il devait être sûr que le courtier d'agitation, Morin, et sa succursale de Québec, avaient dressé d'avance leurs batteries ; il aurait dû les laisser accomplir leur représentation en plein air, puis ensuite, en s'adressant aux hommes raisonables il eut pu faire faire une seconde assemblée et détruire l'effet de la première. On ne pense jamais à tout, et nous regrettons que Mr. Huot se soit compromis au milieu de perfides amis qui, tout en lui serrant la main, projetaient de soulever contre lui d'honnêtes électeurs qui croient avoir servi leur pays en secondant les intrigants qui le perdent"

ASSEMBLEE AGITATIVE DE NAPIERVILLE.

Voici quelques extraits de la " Copie officielle des résolutions adoptés à cette grande et mémorable assemblée."

Que nous avions des raisons de mettre confiance dans le discours de Son Excellence le Gouverneur-en-chef actuel lors de l'ouverture de la session de 1835, * * * * * mais que notre illusion n'a pas tardé à s'évanouir lorsque nous avons eu communication de sir Francis Bond Head de diverses dépêches de lord Glenelg.—Que nous considérons que la commission dite royale n'était rien autre chose qu'un de ces moyens faux employés pour tromper nos freres américains avant leur séparation de la mère-patrie et que nous sommes intimement convaincus que le rapport de cette commission était un plan arrêté avant le départ des commissaires d'Angleterre pour ce pays où ils ont apporté avec eux les préjugés de l'aristocratie européenne contre le peuple d'Amérique, essentiellement démocratique dans ses principes en fait de gouvernement.

Que cette colonie a été constamment opprimée depuis qu'elle est tombée sous le pouvoir anglais. * * * * Que les derniers débats dans la chambre des communes nous ont fait voir que nous n'avions plus de justice à espérer de l'autre bord de la mer et que *nous ne devons plus mettre de confiance que dans nous-mêmes et dans ceux que la nature nous a désignés comme nos allies naturels.*

Que le parlement de la Grande-Bretagne en adoptant les résolutions adoptées par lord John Russell à l'égard de cette province, a commis un *acte de délit* envers les habitants de ce pays, et que nous ne nous soumettrons jamais *paisiblement* à cet acte de spoliation.

Qu'il est du devoir de tout citoyen qui veut être libre et abhorre l'esclavage de s'opposer par tous les moyens en son pouvoir à ce que les mesures de lord John Russell n'aient leur plein effet dans cette colonie. Qu'en conséquence nous recommandons ardemment à tous les habitants de ce pays de ne faire usage de rien que ce soit qui paye des droits et qui contribue à grossir le revenu de cette province, * * * et que nous promettons solonnellement de ne faire aucun usage que dans l'absolue nécessité des articles suivants : brandy, gin, rum, café, thé, cassonade et autres produits de cette nature.

Que nous approuvons hautement la conduite de la chambre d'assemblée dans ses deux dernières sessions, qu'elle a fortement défendu les droits du peuple qu'on voulait anéantir et qu'au nom de ce même peuple elle a fait des demandes voulues par la très grande majorité des habitants du pays, surtout celle d'un *conseil électif, projet que nous n'abandonnerons jamais à quelque prix que ce soit*, et sans la réalisation duquel nous ne voyons pas de bonheur et de tranquillité pour cette colonie.

Que d'après le traitement que nous venons d'éprouver tant de la part des ministres de Sa Majesté que des autres autorités, nous n'espérons plus aucune justice d'eux et que nous espérons fermement que les représentants de ce pays sauront ressentir l'insulte qu'on leur a faite et qu'ils n'auront plus recours à des prières et à des sollicitations auprès d'autorités jamais disposées à écouter favorablement les plaintes d'un peuple opprimé.

Que nous craignons sérieusement que si le ministère anglais ne revient de ses erreurs et met en pratique ses projets de spoliation, les habitants de cette province ne se trouvent tellement maltraités et insultés que leur confiance dans la protection de la Grande-Bretagne ne se perde.

Que cette assemblée croit devoir s'exprimer en aussi peu de mots que possible sur l'administration de lord Gosford, et qu'elle declare cette administration pire que celle des Craig, Dalhousie et Aylmer. Si les premiers ont été tyranniques, au moins l'artifice et d'autre chose de pis encore ne s'y trouvait pas comme dans celle-ci.

Que ni les menaces ni les persécutions du chef de l'exécutif de cette province ou de tout autre officier du gouvernement ne nous empêcheront de poursuivre notre plan de réforme, et que nous n'espérons cesser jamais de demander l'abolition d'un conseil * * * honi de tous les gens respectables de cette province et censuré même par des autorités dignes elles-mêmes d'être censurées par leur faux rapport.

Que ce comté partage l'opinion que la tenure féodale ne convient plus aux besoins du pays et que cette tenure doit être remplacée par une plus équitable et moins onéreuse. Qu'en consequence elle réitère son invitation du 4 juillet de l'an dernier auprès d'A. N. Morin et L. H. Lafontaine, écuyers, de vouloir bien prêter leurs grands talents à la complétion d'un plan qui rencontrera l'approbation générale de tous les habitants de ce comté, celui de l'abolition totale des droits seigneuriaux.

Que nous sommes d'opinion que cet ancien usage du douaire coutumier doit disparaître du code de nos lois, que toutes les hypothèques devraient n'être que spéciales et que nous croyons fermement que l'introduction des bureaux d'enrégistrement dans les seigneuries de ce comté serait un grand bien pour ses habitants.

Que dans l'état alarmant où se trouve cette province, ses habitants continuent toujours d'avoir la confiance la plus illimitée dans les talents, l'énergie et le patriotisme de Louis Joseph Papineau, orateur de la chambre d'assemblée, et que la bonté avec laquelle il a bien voulu se rendre à la demande des habitants de ce comté d'assister aujourd'hui à leur assemblée est une nouvelle preuve de sa part combien il respecte la volonté de ses concitoyens et que nous l'en remercions très sincèrement.

Qu'il est à propos de nommer des comités de vigilance par tout ce comté, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre et aussi qu'il serait bon de nommer quatre personnes pour pouvoir se rencontrer à aucune convention qui pourrait avoir lieu en aucun temps et en aucune place sur les affaires de cette province.

ASSEMBLEE GENERALE.

Les signatures pissent maintenant 2,500 : nous sommes obligés d'omettre plusieurs listes.

NOUVELLES DIVERSES.

La municipalité de Boston a refusé d'indemniser les malheureux irlandais catholiques dont la populace a récemment saccagé les demeures. Un journal de New-York, le *Commercial Advertiser*, qualifie ce refus de chose *presque incroyable ;* mais la législature de l'état, aussi bien que la municipalité de Charlestown avaient déjà rejeté les demandes de l'évêque catholique de Boston et Ursulines de Mount-Benedict, dont les propriétés avaient été incendiées par la même populace, et les tribunaux, en acquittant les auteurs de ces violences dans l'un et l'autre cas, ont proclamé à la face de l'univers que dans l'état républicain de Massachusetts les catholiques ne doivent attendre ni justice ni protection pour leurs personnes et leurs biens.

Le gouverneur du Nouveau-Brunswick a donné ordre à la milice du comté de Charlotte de se tenir prête à marcher sous une heure d'avis. Cette mesure se rapporte à la menace d'invasion du territoire en dispute à la frontière, de la part du gouverneur de l'état de Maine.

La liste de souscription pour la médaille destinée à Madame Prevost de Saint Benoit est déposée chez M. Orr. Les personnes disposées à contribuer à cette marque d'estime sont priées d'y laisser leur contribution; Mme. Prevost est la sœur de Messieurs Globensky de la Rivière du Chêne, dont le loyalisme est si bien connu.—(*Ami du Peuple.*)

Lundi matin trois voitures attelées de quatre chevaux sont parties chargées d'espèces, du commissariat. Cet argent est destiné au Haut Canada. Une escorte militaire accompagnait ce convoi.—(*Id.*)

VOL.—Mercredi dernier les voleurs se sont introduits dans le magasin d'épiceries de M. Peter Dunn, au coin des rues Notre Dame et St. Pierre, et en ont enlevé divers objets et quelque argent. Les misérables sont sortis sans que personne les ait entendus.—(*Id.*)

—Dans la nuit de dimanche à lundi, nous avons eu un orage très violent, des coups de tonnerre très forts et multipliés se firent entendre pendant longtemps. La foudre est tombée en plusieurs endroits aux environs de la ville. Une pluie abondante a succédé au tonnerre et a duré jusqu'à lundi soir.—(*Id.*)

ELECTION DE STORMONT.—Après une chaude contestation, cette élection s'est terminée en faveur de M. M'Clean, candidat constitutionnel, qui a été élu avec une majorité de 42 voix. Ceci prouve la fausseté des bruits que nos patriotes avaient fait courir sur une réaction opérée, disaient-ils, dans le Haut-Canada en faveur de leurs principes. Les habitants du Haut-Canada restent et resteront bons constitutionnels.

AVIS.

FEU SAMUEL NEILSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frère, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NEILSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NEILSON comme fondé de pouvoirs du soussigné et comme légalement autorisé pour les intéressés ; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NEILSON, sont par le présent notifiées de les présenter en forme authentique, sans délai, et toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NEILSON, ou à la ci-devant société de NEILSON & COWAN, sont requises de payer au dit JOHN NEILSON, qui est dûment autorisé à donner quittance.

WILLIAM NEILSON.

Québec, 24 juillet 1837.

SEMINAIRE DE NICOLET.

LES parents des élèves du séminaire de Nicolet et les amis de l'éducation sont informés que les exercices littéraires de ce séminaire auront lieu le 9 et le 10 août prochain. La première séance commencera le NEUF à DEUX heures et DEMIE après-midi ; la seconde le DIX à HUIT heures et DEMIE du matin ; la troisième le même jour à UNE heure et DEMIE après-midi. Cette dernière séance sera terminée par un plaidoyer suivi de la distribution des prix. Les vacances commenceront le 11 à 7 heures du matin, et la rentrée des élèves aura lieu le 2 octobre prochain.

J. O. LEPROHON, Ptre.,
directeur.

Séminaire de Nicolet, 22 juillet 1837.

CINQ LOUIS DE RECOMPENSE.

PERDU MARDI vers 6 heures du soir, près des Booms de M. SHEPPARD, UN PORTE-FEUILLE en cuir de Russie, contenant environ £35 en billets, et divers papiers privés, tous adressés au capitaine JOHN HICK, du brick active. Quiconque l'aura trouvé et le remettra au bureau de MM. LE MESURIER, TILSTONE & Co., recevra la récompense ci-dessus.

Québec, 26 juillet 1837.

MOORE FRERES ont maintenant en débarquement de l'*Orontes*,

Un excellent et grand assortiment de cordages de 1 à 3 pouces avec quelques balles de fil à voile et à seine

Ils ont en main toiles de Dundee, ligneul, draps, casimers, paddings et baizes, cotons, indienne, imprimées chemises de toile d'Irlande et de Regatta, chapeaux, bas soliers et bottines de dame, schawls, mouchoirs, fil de soie et de coton, &c. &c. &c

—AUSSI—

Brandy en pipes, porter en bouteilles en boucauts de 3 douzaines, vin de Porto 100 boîtes de bouteilles pintes et chopines à vin et à porter brevetées, sel d'Epsom, &c., bleu de la Reine en boîtes de 14 et 28 livres, crown-glass de grandeurs assorties; peintures, blanche, noire, verte brun d'Espagne, et quelques pots de jaune à patente, clous de 6, 8, 20 et 28 lbs.

MOORE BROTHERS.

Québec, 26 juillet 1837.

A VENDRE CHEZ LE SOUSSIGNE',

VRAIS tabinets, damassés et unis, manufacturés à Dublin pour le commerce d'automne de Londres, soies de différentes façons les plus riches et les plus à la mode draps, mérinos de france etc, en addition à son assortiment général de marchandises de fantaisie les plus nouvelles

—AUSSI—

Bas de soie de coton de laine et gants de différentes sortes, marchandises unies pour ménages en toiles à draps de Russie toiles d'Irlande, nappes damas des serviettes et doileys toile à essuie-mains coton à chemises et drap long des Indes, mores damassées et ondées pour rideaux, avec garnitures complètes, tapis de Bruxelles de laine de Saxe et de Galles, tapis de table, couvrepieds de Marseille, etc. etc. etc. Le tout garanti de la meilleure qualité et au public à des prix extrêmement bas.

HORATIO CARWELL.
Rue du Palais.

Québec 24 juillet 1837.

LES soussignés offrent en vente :—
300 boîtes savon de Liverpool
50 boucauts sucre raffiné
200 quarts lard d'Irlande pri ne-mess
50 paniers farine
5 surons indigo
50 sacs poivre
10 caisses casse
50 caisses thé bohée
6 bottes huile de palmier
50 balles toiles à draps et à voiles.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 12 juillet 1837.

AVIS PUBLIC.

LA suspension des paiements en espèces par les Banques de New-York a engagé les directeurs des Banques ci-dessous nommées en cette ville à prendre en considération l'effet qu'une pareille mesure doit avoir sur le cours du numéraire dans ce pays,

Après la plus mûre délibération, ils sont obligés de reconnaître que l'effet en sera de faire écouler les espèces des Canadas aux Etats-Unis, et comme seul moyen d'empêcher un effet si ruineux, et de prévenir des conséquences désastreuses qui en résulteraient aux intérêts commerciaux et agricoles du pays, consequences qui envelopperaient également et inévitablement le marchand, l'artisan et le journalier, ils se voient forcés de recourir à une mesure semblable, en quoi ils sont justifiés par l'opinion unanime du corps mercantile, exprimée dans des résolutions adoptées à une assemblée publique qui s'est tenue aujourd'hui.

En conséquence les directeurs annoncent que les paiements en espèces sont discontinués de ce moment.

Les billets des Banques ci-dessous nommées seront reçues comme de coutume en paiement des sommes dues aux dites Banques et en dépôt, et comme la mesure actuelle est impérativement imposée aux directeurs, et adoptée par eux non dans un but de gain pour leurs institutions respectives, mais pour détourner une calamité publique, ils espèrent avec confiance que les billets de ces Banques auront cours et passeront comme de coutume jusqu'à ce qu'il survienne un changement qui permette de reprendre les paiements en espèces.

Par ordre de leurs Bureaux respectifs,

Québec, 16 mai 1837.

A. SIMPSON, caissier de la succursale à Québec de la Banque de Montréal
C. GETHINGS fesant fonction de caissier de la Banque de Québec.

AVIS.

ON fait savoir que la succursale de la BANQUE DE MONTREAL, la BANQUE DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE, et la BANQUE DE QUEBEC, recevront en dépôt ou en échange pour des billets de banque, des TRAITES sur la BANQUE DE QUEBEC signées par JAMES GIBB, écuyer, et endossées par B. TREMAIN, écuyer, pour 6d., 9d., 1s., et 2s. 6d., en quelque quantité que ce soit.

C. GETHINGS,
fesant fonction de caissier de la Banque de Québec.
10 juin 1837.

ON fait savoir que les soussignés propriétaires du fief et seigneurie du Lac Métis, ci-après décrit, sis et situé dans le district de Québec, province du Bas-Canada, ont fait requête à Sa Majesté, par l'entremise de Son Excellence le gouverneur en chef, pour une commutation et décharge du droit de quint, du droit de relief, et autres droits féodaux échus ou à échoir à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, sur le dit fief et seigneurie du Lac Métis, lequel lac se décharge dans une rivière du même nom (Métis), ensemble une lieue de terre en profondeur tout autour du dit lac, éloigné d'environ douze ou quinze lieues du fleuve St-Laurent au sud d'icelui, étant le dit fief et seigneurie du Lac Métis borné de tous côtés par les terres non concédées de la couronne; et pour obtenir une nouvelle concession en faveur des dits propriétaires soussignés, leurs hoirs et ayant-cause du dit fief et seigneurie ci-dessus décrit du Lac Métis pour être à l'avenir possédé en *free and common soccage*, de la même manière que sont possédées les terres en *free and common soccage* dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelé l'Angleterre.

C'est pourquoi toutes personnes qui ont ou peuvent ou prétendent avoir quelque droit présent ou à venir, intérêt, charge ou obligation, soit par hypothèque générale ou spéciale, expresse ou tacite, ou en vertu de quelque autre titre, ou par quelque autre moyen que ce soit, dans ou sur les terres comprises dans le dit fief et seigneurie ci-dessus décrit, à l'égard duquel la commutation, décharge et extinction des droits, charges et redevances féodaux et seigneuriaux a été ainsi demandée, sont requises de signifier par écrit, sous trois mois à compter de la date du présent avertissement, leur consentement ou leur refus de consentir à l'abandon, concession nouvelle et changement de tenure des dites terres, et à la commutation, décharge et extinction des droits, charges et redevances féodaux et seigneuriaux demandée comme susdit, et de déposer l'écrit contenant leur dit consentement ou refus, sous le dit délai de trois mois, au bureau du conseil exécutif de cette province.

JEAN-BAPTISTE-RENE' HERTEL DE ROUVILLE,
MARIE-ANNE-JULIE HERTEL DE ROUVILLE,
veuve de l'honorable
Charles-Michel-Jonberry de Salaberry.

Québec, 12 mai 1837.

AVIS.

ON donne avis public par les présentes, que les soussignés propriétaires du fief et seigneurie de la Rivière de la Magdeleine ci-après décrit, étant icelui sis et situé dans le district de Gaspé, en la province du Bas-Canada, ont fait requête à Sa Majesté, par l'entremise de Son Excellence le gouverneur en chef, pour demander la commutation, extinction et décharge du droit de quint, droit de relief et autres charges féodales échues ou à échoir à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, sur le dit fief et seigneurie de la Rivière de la Magdeleine, situé dans le district de Gaspé, en la province du Bas Canada, du côté sud du fleuve Saint-Laurent, d'une lieue de front, savoir, une demi-lieue au-dessus et une demi-lieue au-dessous de la rivière de la Magdeleine, le long du fleuve Saint-Laurent sur deux lieues seulement de profondeur, avec les dépendances; et pour obtenir une nouvelle concession aux dits propriétaires soussignés leurs hoirs et ayant cause, du dit fief et seigneurie ci dessus décrit pour être par eux tenu en *free and common soccage*, en la même manière que les terres sont tenues en cette partie du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre.

En conséquence toutes personnes ayant ou pouvant ou prétendant avoir quelque droit présent ou à venir, intérêt, obligation garantie ou charge quelconque, soit par hypothèque générale ou spéciale, expresse ou tacite, ou en vertu de tout autre titre, ou de quelque manière que ce soit, dans ou sur les terres comprises dans le dit fief et seigneurie ci-dessus décrit, à l'égard duquel la dite commutation, extinction et décharge de droits, redevances et charges féodaux et seigneuriaux a été ainsi demandée, sont averties par les présentes qu'elles aient à signifier par écrit, d'hui en trois mois, leur consentement ou leur refus de consentir à la remise, concession nouvelle et changement de tenure des dites terres, et à la commutation, extinction et décharge des droits, charges et redevances féodaux et seigneuriaux demandée comme dit est ci-dessus et de déposer l'écrit contenant leur dit consentement ou refus, dans le dit délai de trois mois, au bureau du conseil exécutif de cette province.

JOHN GREENSHIELDS,
JAMES WEIR,
Par leur procureur ANDREW PATERSON.

Québec, 6 avril 1837.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné, que le soussigné propriétaire des fief et seigneurie de Mont-Louis, ci-après désignés, situés, sis et étant dans le district inférieur de Gaspé, dans la province du Bas-Canada, a fait application à Sa Majesté, par pétition aux moyens de son excellence le gouverneur en chef, pour une commutation et exemption du droit de quint, du droit de relief et autres charges féodales dues et à être dues à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, sur ces certains fief et seigneurie de Mont-Louis, situés, sis et étant sur la rive sud du fleuve St-Laurent, dans le district inférieur de Gaspé, dans la dite province du Bas-Canada, la dite seigneurie contenant à peu près trois lieues de front sur le dit fleuve, sur trois lieues de profondeur, bornée au nord est par l'Ance Pleureuse, et au sud-ouest par la Rivière à Pierre, avec les dépendances; et pour obtenir un nouvel octroi pour lui le soussigné, ses héritiers et ayant cause, des dits sus désignés fief et seigneurie de Mont-Louis, pour être dorénavant tenus en franc et commun soccage, en la même manière que les terres sont maintenant tenues en franc et commun soccage, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre.

C'est pourquoi, toutes personnes qui ont ou peuvent avoir ou prétendent avoir aucun droit, intérêt, sûreté, charge ou empêchement, présents ou contingents, soit par hypothèque générale ou spéciale, expresse ou implicite, sous aucun titre ou par aucun autre moyen quelconque, dans ou sur les terres comprises dans les sus désigné fief et seigneurie, pour lesquels les dites commutation, exemption et extinction des droits féodaux et seigneuriaux ont été ainsi demandées, sont par le présent requises de signifier en écrit, d'hui en trois mois de calendrier, de la date des présentes, leur consentement ou refus de la résignation, nouvel octroi et changement de tenure des dites terres, et de la commutation, exemption et extinction des droits, charges et redevances féodaux et seigneuriaux demandée comme dit est ci-dessus et de déposer l'écrit contenant leur dit consentement ou refus, dans le dit délai de trois mois, au bureau du conseil exécutif de cette province.

MATTHEW BELL.

Trois-Rivières, 28 mars 1837. 39 d

CHAMBRE D'ASSEMBLEE, *Québec.*

RESOLUTION du 3 février 1810, telle qu'amendée par la chambre le 9 décembre 1835.

Résolu,—Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou ponts; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelques actes du parlement provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se propose de faire dans un des papiers publics du district publiés dans la langue anglaise et dans un de ceux publiés dans la langue française s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'église des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'église pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

12 mars 1817.

Résolu,—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

22 mars 1819

Résolu,—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des cajeux, cages ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont lévis ou non.

4 mars 1834.

Résolu,—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.

(Attesté)
WM. B. LINDSAY, Greff Assemblée.

☞ A être inséré, dans la langue française une fois par semaine, jusqu'à la prochaine assemblée de la législature, dans *La Gazette de Québec* de Neilson, *La Minerve* et dans une des gazettes publiées dans la même langue, dans les districts des Trois-Rivières, Gaspé et Saint-François.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu dame veuve ROBINSON, en son vivant marchande à St-Roch, de cette ville, sont prévenus de présenter leurs comptes dument attestés; et ceux qui doivent à la dite succession sont également prévenus de payer au soussigné faubourg St-Vallier.

FELIX-THOMAS BIGAOUETTE,
exécuteur testamentaire.

Québec, 12 juillet 1837. 1 w s

LE soussigné, exécuteur testamentaire de sieur CORNELIUS BROWN, décédé à Kibocock, Baie des Esquimaux, prie toutes les personnes qui sont en possession de quelques effets appartenant à la succession du dit C. BROWN, ou qui sont endettées envers icelle, de lui remettre le montant de leurs comptes immédiatement: et celles qui ont quelques réclamations contre la dite succession, de les transmettre dument authentiquée, soit à son bureau rue St Pierre, Basse-ville; soit en l'étude de C.-M. DEFOY, écuyer, notaire, Haute-ville, rue St-Joseph.

VICT. HAMEL.

Québec, 15 juin 1837. u d

LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public, qu'il a ouvert sa boutique, comme tapissier et meublier, à Saint-Roch, rue du Pont, n. 4, où l'on pourra se procurer tous les articles en sa ligne, au plus bas prix, les mieux faits, et des meilleurs matériaux. Reconnaissant des faveurs passées, il espère, par une attention sans relâche, mériter l'approbation future du public

THOMAS LARIVIERE DIT VOYER.

Québec, 10 juin 1837.

AVIS.

LE soussigné informe respectueusement le public qu'il continue d'agir comme

COLLECTEUR DE COMPTES.

Possédant bien les deux langues, il se flatte que son expérience et ses connaissances locales, jointes à une attention stricte et à une grande ponctualité, lui assureront une part de la faveur publique.

Les avis, circulaires, etc., dont la distribution lui sera confiée, seront remis à leur adresse avec autant de soin que d'expédition.

Les ordres laissés pour lui au bureau de la *Gazette*, rue de la Montagne, seront promptement exécutés.

JOSEPH JOHNSON.

Québec, avril 1837.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ECOSSE.

LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.

RODGER, DEAN & CO.

Québec, 28 mars 1836.

ASSURANCES SUR LA VIE:

COMPAGNIE DU ROYAUME-UNI,
CRE'E'E PAR ACTE DU PARLEMENT,
Et ayant son siége à Londres.

CAPITAL, UN MILLION STERLING.

CETTE compagnie offre les garanties les plus sûres, par un ample capital actif, et présente de grands avantages, par un tarif très-modéré de prime à payer, qui s'accommodent à presque toutes les positions et tous les états de la vie. Lorsqu'on assure, d'après l'échelle régulière, pour toute la période de la vie, on peut, pendant cinq ans, laisser une moitié de la prime non payée, pour être alors, avec les intérêts déduite de la police, ou payée à la commodité de l'assuré.

Ceux qui voudraient pourvoir au bien-être des plus jeunes membres de leur famille, peuvent le faire à peu de frais d'après le tarif. Si, par exemple, un homme âgé de 40 ans, désire assurer, avenant sa mort, à son fils âgé de dix ans, une somme de mille louis, il le peut en payant, sa vie durant, une somme annuelle de 31*l.* 17*s.* 11*d.* Un mari à l'âge de 30 ans, s'il veut qu'à sa mort sa femme reçoive 1.000*l*, peut lui assurer cette somme en payant annuellement 26*l.* 15*s.* 6*d.* Deux individus, âgés l'un et l'autre de 20 ans, peuvent, par un payement annuel de 8*l.* 11*s.* 5*d.* chacun assurer au survivant, à la mort de l'un ou de l'autre, 500*l.* Les artisans et autres perdent souvent des créances par le décès du débiteur avant qu'il se soit trouvé en état de payer la dette. Ils éviteraient de pareilles pertes en assurant sa vie à une petite prime annuelle.

Il y a divers autres modes d'assurance, comme les échelles ascendante et descendante, la vie du plus jeune contre celle du plus âgé: ce dernier mode est à bas prix et on le trouve utile en assurant des dettes.

Les soussignés prennent la liberté d'appeler l'attention du public sur les avantages offerts par cette compagnie qui a mérité éminemment sa confiance, et d'annoncer qu'ils sont prêts à recevoir des propositions pour assurances sur la vie, et à fournir toutes les informations qu'on pourrait désirer à ce sujet. On peut compter que les communications par lettres ne seront point négligées.

Medecin consultant,—J. RACEY, écuyer, M. D.

TREMAIN & MOIR,
Agents pour les Canadas.

Québec, 30 juillet 1836.

EN VENTE, PAR SYMES & ROSS,
RHUM de Démeramfort, sucre raffiné et cassonade, vin de Madère en barriques et quarts, excellent vin de Xérès en caisses de 3 douzaines, bouchons à vin et communs, moutarde en pots de ½ et ¼ livre, bouteilles de gingembre moulu, paquets de 20 livres; peintures, mastic, huile de lin, cordage, ancres et chaînes, vitres, bled et farine, lard du Canada et de Hambourg, bœuf du Canada prime et prime mess.

Québec, 5 juillet 1837.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE:
LARD d'Irlande, mess et prime-mess, nouvellement embarrillé et d'une qualité supérieure.

H. N. JONES.
4, Commercial Buildings,
14 juin 1837.

JOAILLERIES, MONTRES, &c.

L. BENJAMIN

VIENT d'arriver de Londres avec un assortiment choisi de joailleries à la mode, en or, dito émaillé, dito à mosaïques, montres, et un assortiment général de marchandises de sa ligne au n 2, rue de la Fabrique, place du marché de la Haute-ville.

N. B. Il achète l'or et l'argent vieux.

Madame BENJAMIN est venue s'établir au même endroit.

Québec, 7 juin 1837.

HABITS, CULOTTES ET VESTES.

IL vient d'être reçu trois valises des objets d'habillement ci-dessus, de STUTZ & Co. de Londres, lesquels sont offerts aux messieurs de Québec, au prix coûtant, pour argent comptant.

H. CARWELL.

Québec, 6 juin 1837.

EAU DE SOUDE.

BEGG & URQUHART ayant été nommés par MM. NIXON & Co. fabricants d'eau de soude, leurs seuls agents, prennent la liberté d'appeler l'attention du public sur cet article qui est d'une qualité très-supérieure.

Ayant établi une superbe fontaine dans leur Apothicairerie,

HAUTE-VILLE.—Rue Saint Jean, n. 13,

ils invitent un public éclairé à venir juger de la qualité lui-même.

On fournit les familles, les hôtels, les bateaux à vapeur, &c.

On paie COMPTANT.

Québec, 24 mars 1837.

CLOUX COUPES MACHINES A CARDER &c.

LES soussignés offrent en vente un assortiment constant de cloux coupés de toutes grandeurs et de la meilleure qualité de la fabrique de Beaver, Montréal.

AUSSI.—Machines à carder et cardes à mains de la meilleure sorte.

AUSSI.—Un assortiment de PETITS ANCRES et CABLES DE CHAINE.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 24 avril 1837.

GRAINS ET PROVISIONS.

LE soussigné informe respectuensement le public de Québec, et la campagne, qu'il aura constamment en main, pendant l'année, aux hangars des barques-à-vapeur, (steamboats) quais de Gaudie et de Hunt, un grand assortiment de provisions et grains, telle que BLE', POIS, AVOINE, ORGE, BLE D'INDE, FARINE, LARD, SAINDOUX, BEURRE, BŒUF SALE', PATATES, &c. &c.

—AUSSI.—

Au Palais, en HANGAR, FOIN ET PAILLE en BALLOTS et en BOTTES.

Ces articles seront importés tant d'Angleterre, que du Haut-Canada, et du district de Montréal, et seront achetés de première main, ce qui donnera l'avantage de les vendre au-dessous des prix du marché de Québec.

ALEXIS BENOIT.

Québec, 22 juin 1837. 59 d

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.

LE soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de GRAINES DE JARDIN ET DE FLEUR ANGLAISES (PAR LA VOIE DE NEW-YORK) ET AMERICAINES, GARANTIES DU CRÛ DE 836.

—AUSSI.—

Graines de Mil (timothy); trèfle rouge, blanc et cramoisi; luzerne, grosse betterave (mangle-wurtzell), etc., etc., et quelques Racines bulbeuses.

J. J SIMS,
Apothicaire-Droguiste,
Haute-ville, place du Marché.

Québec, 28 mars 1837. u s

FORTE-PIANO A VENDRE.

UN forté-piano à patente, carré, supérieur, de la fabrique d'ALMINE & Co., poli français, garanti par le professeur Henry Hartz.

G. D. BALZARETTI.

21 juin 1837.

FORTE-PIANO.

MAXHAM & BOUBNE offrent en vente: Trois forte-piano supérieurs, de la fabrique de MM. MORTIMER, ANDERSON & Co., Edimbourg.

14 juin 1837

MAXHAM & BOURNE offrent en vente:—Savon, chandelles, indigo, sucre raffiné, tabac en feuilles, thé twankay, huile de lin, peintures, pipes à fumer, clous 5½ à 28, vitres, pierre-bleue, &c. &c.

14 juin 1837.

MAXHAM & BOURNE offrent en vente: 30 quarts de LARD d'Irlande prime mess, 1ère qualité

22 mai 1827.

A VENDRE:

QUELQUES chaldrons de CHARBON supérieur, à grille et à forge, en débarquement. S'adresser à

A. HAMILTON,
Quai de Bréhaut,
ou à TREMAIN & MOIR.

27 mai 1837.

A VENDRE:

QUELQUES grosses de Bouteilles à Bière de gingembre. S'adresser à

TREMAIN & MOIR.

27 mai 1837.

A VENDRE:

TRENTE CINQ MILLE BRIQUES de front de Bridgewater, se débarquant de la *Cybèle*. S'adresser à A. HAMILTON, quai de Bréhaut, ou à TREMAIN & MOIR,
quai MacCallum.

22 mai 1837.

A VENDRE:

DOUZE boucauts tabac en feuille de Virginie marchand

50 caisses thé twankay de la compagnie
1 tonne mélasse
50 quarts arcanson n. 1
100 boîtes savon de Montréal

—Et attendus sous peu,—

Riz, tabac en torquette, poivre, citrons, oranges, raisins, café, avelines, balais de bled-d'inde, bœuf, lard, saindoux, beurre, et farine.

D. VASS & Co,
coin vis-à-vis de chez L. T. Macpherson, écuyer.

Québec, 20 avril 1837.

Vins, bière en bouteilles et marchandises de manufacture britannique.

A VENDRE.—Les marchandises suivantes qui viennent d'arriver et se débarquent de l'*Albion* venant de Londres:

2 barriques } vin blanc supérieur et très choisi
10 quartauts }
100 douz. bière double-stout de Barclay et Perkin, en boucauts de 4 douz.
50 dito marinades assorties de J. J. Frost, en caisses de 1 et de 2 douz.
Moutarde de Durham superfine en barils
Un assortiment de parfumerie de Hendrie, savon Windsor blanc et brun, savon des Isles, savon à barbe et autres de la meilleure qualité
Souliers et bottines, façon de Londres, de la meilleure qualité, pour les dames et pour les messieurs
Fretelles, jarretières, &c., &c., de gomme élastique
Quantité de lignes de sonde, de loc, de pêche, cordeaux, fils retors, ficelle, &c. &c.
Poudre de chasse
Plomb à patente quincaillerie
Allumettes lucifères, coutellerie
Capsules à percussion de la fabrique de Davis de Londres
Ornements religieux bronzés, vernis et dorés
Sonnettes de table de diverses grandeurs
Lampes de sureté portatives, pistolets de poche, fusils de chasse, &c.
Clous et ficelles, pelles
Soudure et fers à souder
Vrilles, meilleure mine de plomb du Mexique, &c.
60 quarts goudron et brai superfins.—S'adresser à

G. D. BALZARETTI,
Haute-ville, rue du Palais,
ou à
THOMAS SAUNDERS,
propriétaire, quai MacCallum.

Québec, 26 juin 1837. 1 w u d

A VENDRE,

CENT VINGT ACTIONS de la BANQUE DU PEUPLE, à un ESCOMPTE libéral. La somme de £800 a été payée dessus et il reste £700 à payer à demande.

ALEXIS BENOIT.

Québec, 8 juin 1837.

VIENT d'arriver et à vendre par le soussigné:
150 quarts d'huile de loup-marin
200 do de hareg vert et frais.

M. BORNE.

Québec, 10 juin 1837. u d

TELESCOPES ET BAROMETRES.

A VENDRE deux des meilleurs TELESCOPES de 30 pouces, avec trépied de cuivre, dans une caisse d'acajou.

Quatre baromètres élégants avec thermomètres, hygromètres et niveaux, dans des cadres, poli français et portatifs.

G. D. BALZARETTI.

21 juin 1837.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES:

CINQ cents quarts lard de Hambourg prime-mess
100 tiercons et quarts vinaigre de vin de France clarifié
50 paniers verre 100 paniers bouteilles à vin
500 boîtes et demi-boîtes vitres de grandeurs assorties

—AUSSI,—

Eau-de-vie en barriques et pipes, Noix, Raisin muscat et de Malaga, Savon, et leur assortiment accoutumé de Vins en futaille et en bouteilles, consistant en Porto, Bordeaux, Champagne, Madère et Xérès.

—Et en entrepôt—

20 pipes, 5 barriques Eau-de-vie de Cognac, marque de Larue.

LE MESURIER, TILSTONE & Co.

Québec, 28 juin 1837.

A VENDRE CHEZ LE SOUSSIGNÉ:

PEINTURES blanche nos. 1 et 2, jaune, dito brevetée, verte et brune d'Espagne en barils de 28 livres, mastic en vessies, mine de plomb, huile de lin bouillie double, blanc de céruse, moutarde en barils et en boîtes de fer blanc d'un quarteron, noir à souliers;
Blé, orge, avoine et pois;
Toile à draps blanchie de 10 quarts, toile ouvrées et à voiles;
Peaux de veau, cuir (kipp), et ligneul.

—Et attendu de jour en jour,—

Un assortiment supérieur de faïence.

HENRY BURSTALL,
rue Sault-au-Matelot.

Québec, 5 juin 1837. 12 d

A VENDRE:

CINQ CENTS quarts fleur superfine de Dantzic et de Hambourg
100 sacs biscuit
22 tonnes rhum de Demerara fort
10 barriques eau-de-vie de Cognac
10 do cassonade brillante
7 tiercons do do
10 barriques sucre raffiné
20 tiercons do do
100 boîtes pipes à fumer
500 rames papier à enveloppe
4 quarts alun
50 douzaines peaux de veau
50 do basane.

LAURIE & BURNS.

Québec, 5 juin 1837.

LES soussignés offrent en vente:—
300 boîtes savon de Liverpool
50 boucauts sucre raffiné
200 quarts lard d'Irlande prime-mess
50 paniers faïence
5 surons indigo
50 sacs poivre
10 caisses casse
50 caisses thé bohée
6 bottes huile de palmier
50 balles toiles à draps et à voiles.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 12 juillet 1837.

LES soussignés viennent de recevoir de Bordeaux, par la *Themis*, un nouvel approvisionnement de vins de France supérieurs, consistant en
Champagne crémant
Château Lafitte en pintes et chopines
Vin de Saint-Julien, vendange de 1828.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 23 juin 1837.

LES soussignés offrent en vente:—
1000 boîtes savon de Liverpool
50 balles toile à voiles et à draps de Dundee
50 tonneaux morue sèche, première qualité, en boucauts, et propre à l'exportation.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 3 juin 1837.

LES soussignés viennent de recevoir par l'*Eleutheria*, les médecines brevetées suivantes:
Extrait de salsepareille de Butler
Tabac céphalique de Collin
Tablettes vermifuges de Ching
Carminatif de Dalby
Pilules antibilieuses de Dixon
Baume de myrrube
Lotion de Gowland
Magnésie calcinée de Henry
Emplâtres de Sandwell
Pilules et poudres de James
Vésicatoire à chevaux du lieut. James
Apéritif de Moxon
Salsepareille de dito
Pilules de camomile de Norton
Baume d'anis de Powell
Kalydor de Rowland
Sel de Chelt de Savory
Essence de moutarde de Whitehead.

BEGG & URQUHART.

Rue St-Jean, n. 13,
31 mai 1837.

LES soussignés viennent d'ouvrir une caisse de la CE'LE'BRE PARFUMERIE DE HENDRIE. Ils se flattent que les articles suivants seront trouvés dignes de l'attention du public:
Esprit de lavende parfumé
Eau de lavende
Lait de roses veritable
Crême de dito
Vinaigre aromatique
Sel de senteur piquant
Savon de Windsor brun en paquets
Dito dito blanc en dito
Dito de fantaisie
Pâte à barbe
Brosses à cheveux, à dents, à ongles et à barbe.

BEGG & URQUHART,
chimistes-droguistes

Rue Saint-Jean, n. 13. 10 mars 1837.

LE soussigné offrira en vente, à son magasin, sous peu de jours, une collection magnifique et très considérable de livres d'auteurs les plus modernes et les plus en réputation, sur la loi, la littérature et la religion, en reliure, cartonnage et brochure à des prix très bas

Aussi, un assortiment magnifique de tableaux peints à l'huile, savoir:—
1 Christ mourant, d'après SENTIES, 9 pieds sur 6 pieds,
1 Christ mourant, d'après P. DE CHAMPAGNE, 21½ pouces sur 17 pouces.
1 Baptême de Jésus-Christ, d'après SIGNOL, 5 pieds sur 3½ pieds,
1 St-Antoine de Padoue, d'après SENTIES, 6 pieds sur 4 pieds,
1 Ste-Thérèse, d'après P. GUERIN, 6 pieds sur 4 pieds,
1 Ste-Famille, d'après GOLDSINS, 5 pieds sur 7 pieds,
1 Ascension, d'après LEBRUN, 5 pieds sur 7 pieds,
1 Assomption, d'après LEBRUN, 5 pieds sur 7 pieds,
Sacré-cœur de N.-S. Jésus-Christ, d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds
Sacré-cœur de Marie, d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds
Saint-Laurent, d'après RUBENS, 6 pieds sur 4 pieds
Saint-Roch, d'après LEGUIDE, 6 pieds sur 4 pieds
Sainte-Anne, d'après RUBENS, 6 pieds sur 4 pieds
Saint-François-Xavier, d'après RUBENS, 6 pieds sur 4 pieds
Sainte-Geneviève, d'après GERARD, 6 pieds sur 4 pieds
Saint-Joseph d'après LEBRUN, 6 pieds sur 4 pieds
Saint-Jean-Baptiste, d'après RAPHAEL, 6 pieds sur 4 pieds.

HENRY VASSEUR,
Rue du Palais, n. 15.

A LOUER, et en livrer possession le 1er mai 1838:

Les Bâtiments, Quais, Booms, &c., à Spencer Cove, à présent occupés par MM. Atkinson, Usborne & Co.

S'adresser à
GILLESPIE, JAMIESON & Co.

12 juillet 1837.

A VENDRE, ensemble ou séparément, deux EMPLACEMENTS situés en cette Haute-ville de Québec, rue du Palais, contenant chacun vingt deux pieds et six pouces de front sur la dite rue, sur cent cinquante sept pieds de profondeur, bornés au sud par Wm. Wilson, écuyer, et au nord par Made. McGregor,—avec les masures des deux maisons incendiées l'été dernier.

L'un des dits emplacements appartient à THOS. C AYLWIN, écuyer, et l'autre à la dite Dame MCGREGOR.

Pour plus amples informations s'adresser à ROBERT SYMES, écuyer, ou à

LOUIS PANET,
Québec, 24 mars 1837. u d notaire

EN VENTE:

VIENNENT d'arriver par la *Catherine*, Longmuir, de Liverpool, et seront vendus à bord du navire:
200 tonneaux sel de Liverpool
109 quarts fleur de farine extra-superfine
112 boîtes vitres.

S'adresser à
THOMAS FROSTE & Co.

Québec, 21 juillet 1837.

EN VENTE:

LES soussignés viennent de recevoir par la barque *Ant*, en droiture de Dantzic:
Farine
Biscuit
Lard
Bœuf
Avoine

Et un lot gournables de chêne et de sapin supérieures.

—En main,—

Lard et Bœuf des marques les plus recherchées, salés dans le Haut Canada et les Etats-Unis

ALLAN GILMOUR & Co.,
Quai d'Irvine.

Québec, 7 juillet 1837.

A VENDRE par le soussigné à son hangar rue Saint Paul:—
250 quarts d'hile de loup-marin
500 do de harengs, 1ère qualité
1000 peaux de loup-marin.

M. BORNE.

Québec, 20 juillet 1837.

MADRIERS DE PIN ET D'EPINETTE.

A VENDRE,—Madriers de pin brillants et flotés, de toute qualité.

—AUSSI—

Dito d'épinette brillants, fraîchement sciés.

WM. PHILLIPS,
Ruelle de la Vieille Douane.

Québec, juillet 1827.

A VENDRE CHEZ J. H. ORKNEY,
RUE SAUT-AU-MATELOT, No. 1:

DRAPS, Casimirs, Flessingues, Draps de pilote, Flanelles, Couvertes, Froes de Guernesey, Moires, Franges, et Ouate.

—AUSSI.—

Un assortiment général de marchandises appropriées à la

15 juillet 1837. 6 s o w

A VENDRE chez R. LATHAM, à ses magasins à l'encognure des rues St-Paul et St-Pierre:—
250 minots maïs (bled d'Inde) de Virginie, qu'il vient de recevoir.

—AUSSI,—
Bled froment
Avoine
Pois
Sel
Farine entière
Savon, &c. &c.

Québec, 17 juin 1837.

A VENDRE:

SEL de Liverpool à flot.

D. VASS & Co.

Québec, 22 mai 1837.

RESINE.

CINQUANTE quarts à VENDRE par
D. VASS & Co.,
Mars 1837. quai de Goudie.

A VENDRE,

CHARBON à GRILLE de la meilleure qualité en débarquement sur le quai MacCallum,
Charbon à forge dito dito sur le quai des Indes
Eau-de vie couleur de paille, d'une qualité supérieure, au gallon ou à la barrique
S'adresser à CHARLES POSTON,
rue Saint-Pierre.

Québec, 26 juin 1837.

LES REVELATIONS DU CRIME,

OU

CAMBRAY ET SES COMPLICES;

PAR F. R. A.

CET ouvrage est maintenant en vente chez MM. CARY & Co., FRECHETTE & Co., NEILSON, et COWAN & Co.

Québec, 20 juin 1837.

A VENDRE au bureau de la *Gazette de Québec*, à bon marché pour argent comptant, un des célèbres BAROMÈTRES PORTATIFS de GUAY LUSSAC, dans un étui de cuir.

Québec, 24 juin 1837.

L'ALMANACH DE QUEBEC POUR 1837.

MAINTENANT PUBLIÉ, par SAMUEL NEILSON, et à VENDRE chez les différents libraires de Québec, Montréal, et Trois-Rivières,—prix 5*s.*

Québec, 2 mars 1837.

LIVRES D'ECOLE ET DE PIÉTÉ, &c.

ON trouve chez W. NEILSON, Libraire, à Québec, rue de la Montagne, No. 14:—Tous les différens livres d'école et de piété en usage ici; Aussi des livres français et anglais sur les sciences, les arts, la littérature, &c.

Liste de quelques livres d'école et de piété.

Abrégé de l'Histoire du Canada, à l'usage des écoles, 1re et 2de parties, par M. Perrault.
Dito dito, 3me partie, dito.
Abrégé de Mythologie, à l'usage des maisons d'éducation, par M. Moustalon.
Histoire Abrégée de l'Ancien Testament avec celle de la Vie de N. S. Jésus Christ, à l'usage des écoles.
Nouvel Abrégé de Géographie Moderne, 2de Edition
Alphabet Français.
Petit Catéchisme.
Grand Catéchisme.
Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire. Cet ouvrage regarde les commençans et les conduit graduellement d'une manière fort aisée.
Traité d'arithmétique pour l'usage des écoles, par J. A Bouthillier.
Dictionnaire de poche, anglais et français, par Nugent.
Recueil choisi de traits historiques et de contes moraux par Wanostrocht.
Grammaire Française par Lhomond.
Grammaire de Siret.
Grammaire et Exercices de Chambaud.
Grammaire de Lévizac.
Tableau de la Messe.
Instructions de la Jeunesse.
L'Office de la Semaine-Sainte.
Le Nouveau Pensez-y-bien ou l'âme pénitente.
Neuvaine de St. François Xavier.
Imitation de Jésus-Christ.
Journée Chrétienne.
Offices de l'Eglise.
Heures Romaines.
Livre de Vie.
Formulaire.
Processional.
Vespéral.
Graduel.
Extrait du Processional.
Grammaire latine par Lhomond, &c. &c.
De Viris illustribus.
Virgile, Horace, Cicéron.
César, Ovide, &c. &c. &c.
Papier, encre, ardoises, crayons, plumes, encriers, exemples pour écrire, et toutes les fournitures d'école, à des prix très modiques.

N. B.—On fait une déduction considérable à ceux qui achètent en gros, et de même aux marchands de la campagne